

Groupement des Anciens du

CERN

Pensioners' Association

Bulletin No 27

Eté / Summer

2003

*Ce Bulletin informe sur les activités du Comité du
Groupement des Anciens du CERN (GAC)
et sur le travail des comités du CERN dans lesquels le GAC est représenté.
Il donne notamment des informations sur le projet
de nouveaux Statuts pour le GAC,
sur lequel on votera d'ici le 5 septembre 2003.
En plus, il informe sur des questions fiscales en France et à Genève.*

*This Bulletin reports on the activities of the GAC Committee
(GAC = Groupement des Anciens du CERN)
and on the work of the CERN committees in which GAC is represented.
In particular, it gives information on
the project of new Statutes for GAC, to be voted by 5 September 2003.
It also contains information on fiscal matters in France and in Geneva.*

TABLE DES MATIERES / CONTENTS

Glossaire / <i>Glossary</i>	3
Quelques mots du Président / <i>President's remarks</i>	5
Activités du Comité/ <i>Committee activities</i>	5
Rapport du trésorier/ <i>Treasurer's report</i>	8
Les Permanences / <i>Permanences</i>	9
Ceux qui nous ont quittés / <i>Obituary</i>	10
Les nouveaux Statuts du GAC / <i>The new statutes of GAC</i>	17
L'Assurance maladie / <i>The CERN Health Insurance Scheme CHIS</i>	22
La Caisse de Pensions / <i>The Pension Fund</i>	24
Groupe de travail du CCP sur la Garantie des Pensions / <i>SCC Working Group on Pension Guarantees</i>	31
Affaires fiscales/ <i>Tax business</i>	32
Droits et devoirs des pensionnés du CERN/ <i>Rights and obligations of CERN pensioners</i>	33
Services du CERN et adresses utiles / <i>Useful CERN Services and addresses</i>	37
Bulletin d'adhésion / <i>Membership application form</i>	39

Membres du Comité du GAC en juin 2003

Members of the GAC Committee in June 2003

James ALLABY
Jean-François BARTHELEMY *
René BARTHELEMY
Olivier BAYARD, Vice-président
Françoise BEETSCHEN-BUTTAY
Philippe BERNARD, Président
Alain BURLET
Mario CESELLI
Jean-Pierre DAUVERGNE
Edith DELUERMOZ *
Jean-Paul DISS *
Robert JACOB, trésorier / *treasurer*
Pierre LAZEYRAS *
Michel MATHIEU
Susanne MURATORI, Vice-présidente
Robert MUZELIER
Stephan PICHLER, trésorier adjoint / *assistant treasurer*
Jörg SCHMID
Cynthia SHARP *
François WITTGENSTEIN *

Un astérisque indique que cette personne a été élue comme délégué(e) des retraité(e)s
au Conseil du personnel; elle est membre ex-officio du Comité du GAC

*An asterisk means that this person has been elected as a delegate of the pensioners
to the Staff Council; he or she is an ex-officio member of the GAC Committee*

Afin de faciliter la lecture et la compréhension des textes suivants, nous résumons ici la signification de quelques termes techniques. Nous ne prétendons pas à une rigueur juridique. Les références aux Statuts de l'Association du personnel concernent la nouvelle édition 2003, celles aux Statuts du GAC concernent l'ancienne édition 1998. Pour plus d'information, on se référera aux documents originaux.

In order to facilitate reading and understanding of the following texts, we here list and explain a few technical terms. We have no pretension to be rigorous in a legal sense. References to the Statutes of the Staff Association concern the new edition 2003, those to the GAC statutes concern the old edition 1998. For further information, reference should be made to the original documents.

GLOSSAIRE

L'**Association du personnel du CERN** constitue l'intermédiaire entre le Directeur général et le personnel à titre collectif. Elle est représentée de plein droit dans les divers organes consultatifs prévus par les Statut et Règlement du personnel (Statut du personnel VII.1). L'Association du personnel connaît différentes catégories de membres, entre autres les membres du personnel titulaires et les boursiers, les attachés et les utilisateurs (Art.II.1.1 des Statuts de l'Association). Le GAC fait partie intégrante de l'Association du personnel (voir ci-après).

Notre **Groupe des Anciens du CERN (GAC)** a été créé dans le cadre de l'Association du personnel (Art.I.1.3 (h) des Statuts de l'Association). Il se compose d'anciens membres du personnel bénéficiaires de la Caisse de Pensions du CERN ainsi que d'autres bénéficiaires de cette Caisse (Art.4 des Statuts du GAC). Dans le Conseil du personnel (organe représentatif suprême du personnel dans l'Association du personnel), le GAC est représenté par 9 délégués élus par ses membres (Art.8 des Statuts du GAC; Art.V.1.1 des Statuts de l'Association). L'organisation et la coordination des activités du GAC sont confiées à un Comité élu (Art.6 des Statuts du GAC). Les délégués au Conseil du personnel sont membres *ex-officio* du Comité (Art.16 des Statuts du GAC).

Le **Comité de Concertation permanent (CCP, en anglais SCC)** se compose de dix membres du personnel, dont une moitié est nommée par le Directeur général, l'autre par l'Association du personnel. Le CCP est chargé d'examiner les questions générales concernant le personnel et de tenter de parvenir à une position commune (Statut et Règlement du personnel VII.1.07; R VII.1.01). Le GAC est représenté dans deux sous-groupes du CCP: le Comité de Surveillance de l'Assurance maladie du CERN (CHISB) et le Groupe de travail sur la Garantie des Pensions.

Les Statuts de la **Caisse de Pensions** sont approuvés par le Conseil du CERN. Les cotisations de l'Organisation ainsi que les prestations et les cotisations des membres du personnel sont fixées par le Conseil sur proposition du Directeur général

GLOSSARY

The **CERN Staff Association** is the intermediary between the Director-General and the personnel on a collective basis. It is entitled to be represented in the various advisory bodies provided for in the Staff Rules and Regulations (Staff Rules VII.1). The Staff Association admits different categories of members such as staff members and fellows, associates and users (Art.II.1.1 of the Statutes of the Association). GAC is an integral part of the Staff Association (see below).

The **CERN Pensioners Association**, to which we will refer below by its French Acronym **GAC** in order to avoid confusion with the Staff Association, has been set up in the framework of the Staff Association (Art.I.1.3 (h) of the Statutes of the Staff Association). It comprises former staff members, now beneficiaries of the Pension Fund, and other beneficiaries of this Fund (Art.4 of the GAC Statutes). In the Staff Council, the supreme representative organ of the personnel within the Staff Association, GAC is represented by 9 delegates elected by its members (Art.8 of the Statutes of GAC; Art.V.1.1 of the Statutes of the Staff Association). Organisation and coordination of GAC activities are carried out by an elected Committee (Art.6 of the GAC Statutes). The delegates to the Staff Council are *ex-officio* members of the GAC Committee (Art.16 of the GAC Statutes).

The **Standing Concertation Committee (SCC; French CCP)** is composed of ten members of the personnel, half of them nominated by the Director-General, the other half by the Staff Association. The SCC is mandated to examine general questions concerning the personnel and to aim at a common position (Staff Rules and Regulation Art.VII.1.07; R VII.1.01). GAC is represented in two sub-groups of the SCC: the CERN Health Insurance Supervisory Board (CHISB) and the Working Group on Pension Guarantees.

The rules of the **Pension Fund** are approved by the CERN Council. The financial contributions of the Organisation as well as the benefits and contributions of the members of the personnel are fixed by the CERN Council following the proposal of

après concertation au sein du CCP, tenant compte de l'avis préalable du Conseil d'Administration de la Caisse de Pensions (Statut du personnel, Chapitre V). Ce Conseil d'Administration de la Caisse, chargé entre autres d'appliquer la politique des pensions décidée par le Conseil du CERN et de surveiller et contrôler la gestion de la Caisse, comprend 10 membres nommés ou élus selon Art.I 2.05 des Statuts de la Caisse ainsi qu'un observateur, bénéficiaire de la Caisse, nommé par le Conseil d'Administration de la Caisse en accord avec l'Association du personnel. Chaque membre et observateur a un suppléant nommé selon la même procédure. Les deux observateurs (titulaire et suppléant) sont membres *ex-officio* du Comité du GAC.

Le Règlement du **Régime d'Assurance maladie du CERN (CHIS=CERN Health Insurance Scheme)** est arrêté par le Directeur général sur la base des niveaux de cotisations et de prestations fixés par le Conseil de l'Organisation (Règlement de l'Assurance maladie du CERN I 1.01). La compagnie UNIQA Assurances SA est le Gestionnaire du CHIS (Division AS: Manuel des Procédures Administratives). Le Comité de Surveillance de l'Assurance maladie du CERN (**CHISB=CERN Health Insurance Supervisory Board**) est responsable devant le CCP de la supervision générale du Régime, afin de veiller à la réalisation de ses objectifs, y compris son équilibre financier à long terme, dans l'intérêt des Membres du Régime et de l'Organisation (Règlement d'Assurance maladie du CERN XI 1.01). Le GAC est représenté au CHISB par deux délégués et un suppléant, qui sont membres *ex-officio* du Comité du GAC.

L'**Assurance dépendance (LTC=Long Term Care)**, introduite en janvier 2000, fait partie intégrante du CHIS. Toute personne affiliée à la couverture normale du CHIS peut bénéficier des prestations dépendance. Elle doit pour cela être reconnue dépendante par une **Commission médico-sociale**, mise en place par le CERN, qui évalue le degré d'incapacité de la personne à accomplir certaines activités fondamentales de la vie quotidienne [Bulletin GAC No 23 (juin 2001)]

Le **Forum tripartite sur les conditions d'emploi (TREF)** est un comité consultatif dans lequel sont représentés le Conseil, l'administration et le personnel du CERN. Il est chargé de préparer les décisions du Conseil concernant l'ajustement des salaires, les Statut et Règlement du Personnel, la structure des carrières au CERN, la Caisse de Pensions, le Régime d'Assurance maladie, etc.

the Director-General after discussion in the SCC and consultation with the Governing Board of the Pension Fund (Staff Rules, Chapter V). The Governing Board of the Pension Fund, charged, among other duties, to apply the pensions policy laid down by the CERN Council and to supervise and monitor the management of the Fund, consists of 10 members appointed or elected according to Art.I 2.05 of the Statutes of the Fund as well as an observer who is a beneficiary of the Fund, appointed by the Governing Board of the Fund in agreement with the Staff Association. Each member and observer has an alternate appointed by the same procedure. The two observers (principal and alternate) are *ex-officio* members of the GAC Committee.

The Rules of the **CERN Health Insurance Scheme (CHIS)** are adopted by the Director-General on the basis of the levels of contributions and benefits fixed by the CERN Council (Rules of the CERN Health Insurance Scheme I.1.01). The company UNIQA Assurances SA is the Administrator of CHIS (AS Division: Administrative Procedures Manual). The CERN Health Insurance Supervisory Board (**CHISB**) is responsible to the SCC for the general supervision of CHIS with a view to ensure the objectives of the Scheme, including its long-term financial balance, in the interest of the members of the Scheme and of the Organisation (CERN Health Insurance Rules XI 1.01). GAC is represented in the CHISB by two delegates and one alternate, who are *ex-officio* members of the GAC Committee.

The **Long-Term Care Insurance (LTC)**, introduced in January 2000, is an integral part of the CHIS. Any member of the CHIS with normal coverage is entitled to benefit from the long-term care allocations. The person must be recognised as disabled by a **Medico-Social Panel**, which will estimate the level of disability in accomplishing certain basic tasks in daily life [GAC Bulletin No 23 (June 2001)].

The **TRipartite Employment conditions Forum (TREF)** is a consultative committee in which the CERN Council, the administration and the personnel are represented. It is responsible for preparing Council decisions on the salary adjustment procedure, the Staff Rules and Regulations, the CERN career structure, the Pension Fund, the Health Insurance Scheme etc.

QUELQUES MOTS DU PRESIDENT

(Original français)

Notre assemblée générale s'est tenue le 30 avril 2003 avec une nombreuse assistance, ce qui témoigne de la **vitalité** de notre groupement. Elle était suivie d'une assemblée générale extraordinaire dédiée aux nouveaux Statuts. Vous trouverez dans ce Bulletin l'ensemble des sujets qui y ont été abordés.

Vous allez être sollicités de participer à deux scrutins concernant, l'un l'adoption des nouveaux Statuts, l'autre l'élection de membres du Comité. Je vous demande de participer très nombreux à ces votes pour prouver votre attachement à la vie du GAC.

Nous avons appris l'heureux dénouement du conflit qui concernait la CRDS et nous avons lancé des actions au sujet des impôts à Genève ainsi que sur la non indexation totale des pensions.

En espérant que ce Bulletin vous donnera les informations que vous désirez, je vous souhaite ainsi qu'à vos famille un très agréable été.

PRESIDENT'S REMARKS

(Original French)

Our General Assembly on 30 April 2003 attracted a large attendance, reflecting the vitality of our association. There followed an Extraordinary General Assembly devoted to the new statutes. This Bulletin covers the matters raised on these occasions.

You will be requested to vote on two matter: the adoption of the new statutes and the election of Committee members. You are collectively encouraged to show your commitment to GAC by voting in large numbers.

Following the satisfactory outcome of the negotiations concerning the CRDS, we are taking action over Geneva taxation and the non-indexation of pensions.

Trusting that you will find this Bulletin informative, I wish you all and your families a most agreeable summer.

Philippe BERNARD

ACTIVITES DU COMITE

Semestre de décembre 2002 à mai 2003

(Original français)

Le Comité, qui comporte 20 membres, n'a pas été modifié depuis les élections du premier semestre 2002. Il restera en l'état jusqu'au 31 décembre 2003, date à laquelle il sera procédé à son premier renouvellement partiel dans le cadre des nouveaux statuts. Ce changement des statuts est traité dans un article spécifique de ce Bulletin. Le Comité s'est réuni cinq fois durant le semestre couvert, avec une participation moyenne de 17 membres, sous la présidence de Philippe Bernard. Les points les plus importants traités par le Comité sont les suivants:

Préparation des nouveaux statuts

Le Comité a consacré une bonne part du premier semestre 2003 à la rédaction des nouveaux statuts

COMMITTEE ACTIVITIES

December 2002 to May 2003

(Original French)

The Committee, comprising 20 members, has not been modified since the Spring 2002 elections. It will remain unchanged until 31 December 2003, when it will be partially renewed at the first elections under the new statutes. We refer you to the article in this Bulletin on this subject. The Committee met five times during the last half-year, with an average participation of 17 members, under the chairmanship of Philippe Bernard. The principal matters treated were the following:

Preparation of the new statutes

Much of the Committee's work during the half-year concerned the preparation of the new GAC

du GAC, rendue nécessaire par l'entrée en vigueur des nouveaux statuts de l'Association du personnel en janvier 2003. Nous vous renvoyons à l'article spécifique de ce Bulletin dédié à ce sujet.

Activités statutaires

Le semestre couvert s'est terminé par la tenue le 30 avril de l'Assemblée générale en présence de quelques 300 personnes présentes ou représentées. L'Assemblée générale a été suivie par une Assemblée générale extraordinaire convoquée pour y présenter les nouveaux statuts. Les participants ont pu ensuite se retrouver pour des échanges amicaux lors du pot de l'amitié qui clôture traditionnellement cette réunion.

Les nouveaux statuts ont été envoyés par courrier séparé à tous les membres du GAC, et soumis à leur approbation. Un bulletin de vote à nous retourner au plus tard le 5 septembre a été joint pour cela.

Lors de l'Assemblée générale, plusieurs présentateurs, dont notre Président, ont lancé un appel pour que vous soyez nombreux à vous présenter aux prochaines élections du Comité du GAC pour représenter les retraités des nouvelles classes d'âge. Cette représentation est d'autant plus nécessaire que nous entrons dans une période économique pleine d'incertitude. Vous pourrez matérialiser votre volonté de vous engager en remplissant les formulaires de candidature qui ont été joints à l'envoi des nouveaux statuts.

Relations avec l'Administration du CERN. Les excellents contacts établis grâce à l'action de G. Brianti ont été maintenus à un niveau informel par Ph. Bernard. Il faudra maintenant poursuivre avec la nouvelle Direction du CERN.

Relation avec l'Association du personnel. Ces relations se poursuivent avec un excellent état d'esprit par le biais de contacts entre nos Présidents et Vice-présidents respectifs, de la participation de nos sept délégués aux réunions du Conseil du personnel et de leurs participations à différents Comités paritaires rapportées dans les chapitres spécifiques de ce bulletin et résumées ci-dessous.

Imposition des pensions. Notre délégué auprès du Conseil du personnel J.-F. Barthélemy nous tient au courant de l'évolution positive de l'aspect juridique de l'assujettissement à la CRDS des retraités résidant en France. Un autre problème

statutes following the new Staff Association statutes which came into force in January 2003. We refer you to the article in this Bulletin on this subject.

Statutory activities

The period we report on terminated with the General Assembly on 30 April 2003, with some 300 members either present or represented. The General Assembly was followed by an Extraordinary General Assembly called for the presentation of the new statutes. Those present then gathered for the drink which traditionally rounds off this occasion.

The new statutes have been circulated to GAC members for their consideration. A voting slip for return before 5 September has been attached.

At the General Assembly, several speakers, including our President, encouraged GAC members to put themselves forward as candidate Committee members in the forthcoming elections, to ensure that the newer, younger GAC members are represented. This is rendered all the more important by the current economic uncertainties. Those willing to serve may present their candidature by completing and returning the appropriate form which has been included with the new statutes.

Relations with the CERN Administration. The excellent contacts established by G. Brianti have been maintained on an informal basis by Ph. Bernard. They must now be assured with the new Directorate.

Relations with the Staff Association. Good contacts continue through the respective Presidents and Vice-Presidents, and with the participation of our seven delegates in the meetings of the Staff Council and in several paritary committees, covered in the appropriate chapters in this Bulletin, and summarised below.

Taxation of pensions. Our delegate to the Staff Council, J.-F. Barthélemy, keeps us informed on the positive evolution in the juridical aspects of subjecting our members residing in France to the CRDS. A further fiscal problem concerns us: the

fiscal nous préoccupe: la forte augmentation des l'impôts dans le canton de Genève, due à l'annulation d'une franchise partielle sur les pensions.

Assurance maladie. Nos trois délégués J.-P. Diss, P. Lazeyras, et R. Muzelier nous représentent au sein du CHISB qui suit l'assurance maladie et son volet assurance dépendance désormais intégré. Ils se soucient avec l'UNIQA du contrôle de l'inflation des frais hospitaliers et pharmaceutiques. Notre Président, Ph. Bernard, est intervenu lors de l'Assemblée générale pour attirer l'attention des bénéficiaires sur la nécessité d'une démarche individuelle pour privilégier les produits, pharmacies et cliniques offrant les coûts les plus bas pour des soins similaires. Pour en savoir plus, nous vous renvoyons à l'article spécifique de ce Bulletin et à la lecture du CHIS Bull'.

Caisse de Pensions. Nos deux délégués dans ce domaine, J.-F. Barthélemy et F. Wittgenstein, rapportent que la performance des valeurs mobilières de la Caisse de Pensions a été affectée par la chute des marchés boursiers pendant la période analysée. Nous devons apprécier qu'une gestion prudente et la bonne sélection du portefeuille aient permis d'en limiter l'impact.

Notre Président Ph. Bernard a décidé de faire recours au nom des retraités auprès du BIT, contre la décision du Conseil d'Administration de la Caisse de Pensions de ne pas donner suite à la demande de notre précédent Président G. Brianti du rattrapage d'une perte de pouvoir d'achat de 1.46% constatée lors de la dernière révision quinquennale des salaires.

Groupe de travail sur les garanties en cas de dissolution de l'Organisation. Ce groupe après une période de très faible activité vient dernièrement de la relancer en préparant la publication du rapport des experts dans des revues juridiques. Nous vous référons à l'article de nos deux délégués auprès de ce Groupe de travail (E. Deluermoz et R. Barthélémy).

Relation avec les retraités présents et futurs. Il y a eu cinq Permanences assurées par trois membres du GAC (F. Beetschen-Buttay, M. Ceselli, J.-P. Dauvergne), pour répondre aux demandes des personnes intéressées. Les problèmes fiscaux sont toujours le plus fréquemment abordés. Mais nos représentants sont aussi intervenus pour régler des cas

substantial increase of taxes in the Canton of Geneva caused by the abolition of the partial exemption from taxes due on pensions.

Health Insurance. J.-P. Diss, P. Lazeyras and R. Muzelier represent us on the CHISB, which supervises health insurance and the newly integrated long-term care cover. With UNIQA the CHISB works to combat the current rise in hospital and pharmaceutical costs. Our President Ph. Bernard noted at the General Assembly the need for individual members to help by selecting those pharmaceutical products, clinics and hospitals which offer the lowest costs for similar medical results. We refer you to the article in this Bulletin and to the CHIS Bull'.

Pension Fund. J.-F. Barthélemy and F. Wittgenstein report that during the last six months, the performance of our investments has been affected by the decline in equity values in this period. We must realise that careful selection of stock and prudent management have limited the negative impact on our fund.

Our President Ph. Bernard has decided to appeal, in the name of CERN pensioners, at the BIT against the decision of the Governing Board of the Pension Fund not to pursue the request of our previous President G. Brianti for compensation for the 1.46% loss of purchasing power shown up in the latest five-year salary review.

Working Group on Guarantees in the case of Dissolution of the Organisation. After a period of little activity, this group (E. Deluermoz and R. Barthélémy) has lately resumed the preparation of an experts' report for publication in judicial reviews.

Relations with present and future pensioners. Five Permanences have been staffed by 3 members (F. Beetschen-Buttay, M. Ceselli, J.-P. Dauvergne) for interested people. Fiscal problems are still most frequently raised, but our representatives have also intervened in cases of personal difficulty, for example access to the site for widows of retired staff.

personnels difficiles, comme par exemple des problèmes d'accès au site du CERN pour les veuves de retraités.

Il faut aussi mentionner l'Assemblée générale ainsi que la rencontre avant Noël et le pot qui a suivi ces deux événements, qui permettent toujours à ceux qui peuvent s'y rendre de renouer des contacts amicaux avec d'anciens collègues.

We must also mention the General Assembly and the meeting just before Christmas, and the drink following each event, where contacts with old colleagues might be renewed.

Olivier BAYARD, Michel MATHIEU

RAPPORT DU TRESORIER TREASURER'S REPORT

(Original français)

(Original French)

Compte des pertes et profits 2002 / Profit and loss account 2002

Recette / Receipts

35'061.25 CHF

Dépense / Expenses

25'542.30 CHF

Réserve / Reserve

9'518.95 CHF

Le montant des cotisations s'élève à / Subscriptions amount to

33'525.00 CHF

Le Comité a décidé de verser 10 CHF par membre du GAC à l'Association du Personnel, c.à.d.

The Committee decided to contribute 10 CHF per member of GAC to the Staff Association, i.e.

14'030.00 CHF

Budget prévisionnel pour 2003 / 2003 provisional budget

Le budget prévisionnel pour 2003 s'élève à

The provisional budget for 2003 amounts to

41'000.00 CHF

Le compte rendu de l'Assemblée générale du 30 avril 2003 contient les détails du budget.

The minutes of the General Assembly of 30 April 2003 give details of the budget.

Robert JACOB, Stephan PICHLER

LES PERMANENCES

Période de décembre 2002 à mai 2003

(Original français)

La plupart des bénéficiaires de la Caisse de Pension connaît l'existence des Permanences.

L'accueil à ces Permanences est une sorte de solidarité envers nos collègues retraités (ou en passe de le devenir), qui viennent nous soumettre leurs problèmes. Nous sommes très attentifs à ces entretiens individuels et confidentiels et essayons toujours d'y répondre ou d'indiquer la marche à suivre.

Depuis la dernière Assemblée générale de mai 2002, nous avons assuré 9 Permanences et reçu la visite de 45 personnes.

Ce sont à peu près toujours les mêmes problèmes qui perturbent nos collègues: la fiscalité, la CRDS/CSG ou le remboursement des frais médicaux.

Nous rappelons que les Permanences se tiennent chaque premier mardi du mois, de 14 h à 17 h, dans la salle de conférence de l'Association du personnel (face à la Cafétéria Coop). Ce ne sont pas des réunions publiques, mais des entretiens particuliers. Au cours des mois de janvier, juillet et août nous n'assurons pas les Permanences.

Enfin, avec ou sans problème nous serons très heureux de vous accueillir bientôt. Nous vous souhaitons un très bon été.

PERMANENCES

December 2002 to May 2003

(Original French)

Most pension fund members are aware of the Permanences, which express solidarity with retired staff and with those preparing for retirement, who are welcome to come to discuss any problems where we may help. We are most attentive at these confidential interviews and try always to find a reply or to indicate a way forward.

Since the May 2002 General Assembly, we have held 9 Permanences and welcomed 45 visitors.

Almost always the problems concern fiscal matters - the CRDS/CSG or the reimbursement of medical expenses.

We may remind you that the Permanences are held on the first Tuesday of each month (January, July and August excepted) from 14 h to 17 h, in the Staff Association conference room (opposite the Coop cafeteria). These are not public meetings, but interviews held in strict privacy and confidentiality.

Finally, with or without a particular problem, we are always happy to receive your visit. We wish you a very good summer.

Françoise BEETSCHEN-BUTTAY, Mario CESELLI, Jean-Pierre DAUVERGNE

CEUX QUI NOUS ONT QUITTES

Nous avons appris avec tristesse les décès des anciens collègues dont les noms sont cités ci-dessous:

OBITUARY

We have learned with regret of the deaths of our former colleagues given below:

Mario ALLIEVI	ex-SB	3 décembre 2002
Renée COLLET	ex-ECP	7 décembre 2002
Odd Philip NICOLAYSEN	ex-DD	26 décembre 2002
Alan DAVIS	ex-ST	5 février 2003
Heinz RODE	ex-PE	24 février 2003
Michel FERRAT	ex-EP	3 mars 2003
Rolf HAGEDORN	ex-TH	9 mars 2003
Edouard CHEVALIER	ex-AT	10 mars 2003
Charles PEYROU	ex-EF	6 avril 2003
Leo SCHERRER	ex-EF	7 avril 2003
Jacques DAVID	ex-EP	8 mai 2003
Onofrio MENDOLA	ex-EP	16 mai 2003
Rolland DUMOUCHEL	ex-SPS	18 mai 2003
Antoine MAGOURIOTIS	ex-EF	31 mai 2003
Floris VRIENS	ex-LEP	2 juin 2003
Ernest ZIMMERMANN	ex-ST	8 juin 2003
Lucien MONTANET	ex-EP	19 juin 2003
Massimo ROSSELLI	ex-SPS	21 juin 2003
Pietro CHIARI	ex-EF	28 juin 2003

ainsi que le décès d'autres bénéficiaires de la Caisse de Pensions:

and of the death of other beneficiaries of the Pension Fund:

Yvonne CAILL	veuve de René, ex-SB	8 janvier 2003
Renée FAMY	veuve de Roger, ex-EP	21 janvier 2003
Lillian BALL	veuve de Thomas, ex-EF	13 février 2003
Francine BEAUMONT	veuve de Michel, ex-EF	3 mars 2003
Jeanne THOUVENEL	veuve de Fernand, ex-FI	25 avril 2003
Juliette PRODON	veuve de Gilbert, ex-PPE	12 mai 2003
Liliane BLASER	veuve de Jean-Paul, ex-FI	28 juin 2003

Au nom de tous les membres du GAC, le Comité adresse aux familles de ceux qui nous ont quittés ses sincères condoléances et les assure de sa chaleureuse sympathie.

On behalf of all members of GAC, the Committee sends its sincerest sympathy to the bereaved families.



Rolf Hagedorn
1919 – 2003

Rolf Hagedorn, qui a introduit le concept de point de fusion pour la matière hadronique, est décédé le 9 mars 2003.

Après des études à Göttingen, Rolf Hagedorn est entré au CERN à Genève en 1954 en tant que théoricien des accélérateurs. Il a ensuite rejoint le groupe Théorie du CERN après son transfert de Copenhague à Genève en 1957. A son départ à la retraite en 1984, il était un physicien "senior" de la division.

Il a ensuite poursuivi ses activités de recherche, apportant jusqu'à très récemment des contributions pertinentes dans les domaines des collisions d'ions lourds relativistes.

En tant que physicien des accélérateurs, Rolf Hagedorn fit des prédictions théoriques pour les spectres de particules initialement observés lorsque l'accélérateur PS du CERN entra en service. Celles-ci furent très importantes pour l'optimisation des faisceaux secondaires. Il développa ensuite la théorie statistique de production des mésons avec une précision considérable jusqu'aux très hautes énergies. Ces études l'amènèrent à prédire l'existence probable d'une température limite dans les collisions hadroniques, la température de Hagedorn. Cette description eut un impact majeur sur la pensée théorique et sur notre compréhension des propriétés de la matière hadronique chaude, domaine de prime importance pour le programme d'ions lourds actuel. Comme cette représentation est applicable à n'importe quel spectre de masse croissant exponentiellement de particule, elle a aussi influencé le développement de la théorie des cordes.

Parmi toutes ses contributions au CERN, Hagedorn développa l'un des premiers programmes informatiques interactifs conviviaux pour les manipulations algébrique, SIGMA.

Rolf Hagedorn était une personne de la plus haute

Rolf Hagedorn, who introduced the concept that hadronic matter has a melting point, died on 9 March 2003.

After studies in Göttingen he came to CERN in Geneva in 1954 as an accelerator theorist. He joined the CERN Theory Group after its transfer in 1957 from Copenhagen to Geneva and he was a senior physicist in the Division when he retired in 1984.

He continued his research after retirement, and up to very recently he made pertinent contributions in developments in the field of relativistic heavy ion collisions.

As an accelerator physicist he developed the theoretical predictions for the particle spectra initially observed when the CERN PS first began operation, which was important for the optimisation of secondary beams. He then developed the statistical theory of meson production in considerable detail up to very high energies. It was a consequence of these studies that he found that one should expect a limiting temperature in hadronic collisions, the Hagedorn temperature. This picture has had a major impact on theoretical thinking and on our understanding of the properties of hot hadronic matter, which is important now in the heavy ion program. Since the picture is applicable to any exponentially rising particle mass spectrum it is also influencing the development of string theories.

Among contributions to CERN, Hagedorn developed one of the earliest user-friendly interactive computing programs for algebraic manipulations, the SIGMA.

Rolf Hagedorn was a person of the highest

intégrité scientifique et douée d'un raisonnement remarquable. Il était toujours prêt à aider ses collègues et ses remarques étaient censées et profondes.

Il manque énormément à ses amis et ses collègues.

scientific integrity and standards of reasoning. He was always willing to help colleagues and his comments were usually penetrating and deep.

He will be much missed by friends and colleagues.

Repris du / Reprinted from CERN Weekly Bulletin 14/2003 (31.03.2003)



Charles Peyrou
1918 – 2003

Charles Peyrou a marqué de sa personnalité trente ans de vie au CERN. Il est décédé le 6 avril 2003.

Né le 18 mai 1918 à Oloron-Sainte-Marie (France), il effectua ses études à l'Ecole Polytechnique, devenant élève de la première classe de Louis Leprince-Ringuet, en 1936. Ainsi, fit-il partie du petit noyau de physiciens enthousiastes, participant aux premières expériences sur les rayons cosmiques. En 1938, leur première chambre voyait le jour, une grande chambre de Wilson dans un champ magnétique, déclenchée par compteurs Geiger. Après la guerre, nommé ingénieur en chef d'un grand Corps de l'Etat, il fut détaché auprès de son ancien laboratoire pour reprendre les recherches sur les rayons cosmiques, avec l'installation au Pic du Midi de deux chambres superposées. Cet appareil s'avéra très efficace dans l'étude des particules étranges que l'on commençait à apprivoiser. Pour la première fois, la désintégration d'un kaon en muon et neutrino put par exemple bien être identifiée. On était alors heureux avec une cinquantaine de "bons"

Charles Peyrou, who was one of the outstanding personalities at CERN for thirty years, passed away on 6 April 2003.

Born in Oloron-Sainte-Marie (France) on 18 May 1918, Charles Peyrou studied at the Ecole Polytechnique, where he attended the first class given by Louis Leprince-Ringuet in 1936. Here, he was part of the small group of enthusiastic physicists who took part in the first cosmic ray experiments. In 1938, the group built its first chamber, a large Wilson chamber in a magnetic field, operating with Geiger counters. After the war, following his appointment as chief engineer of one of the large national technical institutes known as the Corps de l'Etat he was detached to his old laboratory to resume research on cosmic rays, and a system of two superimposed cloud chambers was set up at the Pic du Midi. This device proved very effective in the study of the strange particles that were starting to be detected at that time. Here, for example, the disintegration of the K meson into a muon and a neutrino was identified for the first time.

événements par an! Mais les accélérateurs avançaient. En Europe le CERN se construisait... Charles, déjà Maître de Conférences à l'Ecole Polytechnique (1946-1954), devint professeur à l'Université de Berne (1954-1958) y assurant un cours jusqu'en 1974. A contre-courant d'un certain scepticisme, il se dédia complètement à l'aventure européenne.

Au CERN, dès 1957, Charles assura la transition vers les Chambres à Bulles. D'abord chef du Groupe de Chambres à Bulles, puis Chef de la Division des Chambres à Traces dès 1961, il fut enfin pendant 10 ans à partir de 1966 Directeur du Département de Physique II comprenant la Division des Chambres à Traces. Sa profonde compréhension de la physique comme de l'ingénierie lui permettait de parler avec une égale autorité aux physiciens et aux ingénieurs. Son tempérament généreux, puissant, réaliste, son intuition exceptionnelle de la physique, sa ténacité et son imagination, permirent à la physique des Chambres à Traces de connaître un remarquable développement.

Il dirigea la construction successive des chambres à bulles à Hydrogène de la toute première de 10 cm, celle de 30 cm en 1959, de 200 cm en 1965, jusqu'à BEBC, dotée d'un aimant supraconducteur et qui collectionna plus de 6 millions de photographies. L'impact technologique fut important surtout pour la cryogénie et la supraconductivité. Parallèlement, Charles fournit un support important à la communauté européenne des utilisateurs de chambres à bulles, afin que les physiciens conduisent leurs recherches dans les instituts des divers Etats Membres.

Quand la page des chambres à bulles fut tournée, Charles maintint un intérêt actif dans la vie du CERN. Il aimait discuter avec les jeunes physiciens des tous derniers résultats de physique. Sa vigueur, son goût prononcé pour les mathématiques, sa mémoire étonnante, sa façon de rendre mémorable chacune de ces rencontres. Son sens de l'organisation et sa grande expérience continuèrent à profiter à l'ensemble du laboratoire.

Au revoir Charles, et merci.

Physicists were satisfied with about fifty "good" events a year in those days but progress was being made in the accelerator field. In Europe, the construction of CERN was underway. Charles Peyrou, who was already a senior lecturer at the Ecole Polytechnique (1946-1954), became a professor at the University of Bern (1954-1958), where he continued to give a course until 1974. Flying in the face of a certain degree of scepticism, he dedicated himself entirely to the European cause.

Having joined CERN in 1957, he championed the Laboratory's conversion to bubble chambers as head of the Bubble Chamber Group and subsequently of the Track Chamber Division in 1961, finally becoming Director of the latter's mother department, the Physics II Department, in 1966, a post he held for ten years. His deep understanding of both physics and engineering enabled him to talk to physicists and engineers with equal authority. Thanks to his generous, strong, realistic temperament, his exceptional physics intuition, his tenacity and imagination, track chamber physics experienced remarkable progress.

He directed the construction of successive hydrogen bubble chambers, starting with an initial 10 cm chamber and moving on to a 30 cm chamber in 1959, a 200 cm chamber in 1965 and finally the BEBC, a bubble chamber with a superconducting magnet, which collected over 6 million photographs. The technological impact was important, especially for cryogenics and superconductivity. In parallel, Charles Peyrou offered valuable support to the European bubble chamber user community, helping physicists to conduct their research in the institutes of CERN's various Member States.

When the time of the bubble chambers was over, he maintained an active interest in the life of CERN. He enjoyed discussing the latest physics results with young physicists. His energy, his enthusiasm for mathematics, his astounding memory and his articulacy made every encounter with him a memorable occasion. His organisational abilities and his great experience continued to benefit the whole laboratory even after his retirement.

Goodbye, Charles, and thank you.



Leo Scherrer
1915 – 2003

(original: français)

Quand le CERN était encore jeune et la cryogénie une nouvelle activité mystérieuse, Leo Scherrer assurait l'alimentation de quasi toutes les activités du CERN en azote, hydrogène et hélium liquides. Il était le chef du liquéfacteur, et le liquéfacteur grandissait avec lui grâce à son art de se débrouiller. Par sa ténacité, Leo réussissait à surmonter des obstacles désespérés et à trouver des solutions *in extremis* pour beaucoup de collègues.

Remarquable était son zèle d'apprendre toutes les langues de notre organisation internationale. Avec chaque collègue qui l'acceptait il s'efforçait de parler sa langue. Ainsi il pouvait bientôt se débrouiller en suédois, en portugais et en grecque.

Leo a pris sa retraite en 1980 à l'âge de 65. Il a profité des années qui lui restaient pour voyager en Asie et Afrique avec tous les moyens de transport qu'on peut s'imaginer. Son épouse Anni, qui ne pouvait pas toujours l'accompagner, possède une collection de cartes postales illustrées dignes d'un musée.

Les dernières années de vie de Leo étaient très dures. Il souffrait du diabète; il a dû être amputé d'un pied et passer plus de deux ans au lit dans une résidence de retraite. Son épouse lui rendait visite tous les jours. Les deux étaient inséparables.

Pour Leo, la mort était une délivrance. Nous souhaitons à Anni Scherrer la force et la foi de garder son équilibre vital, qui a été une si grande aide pour Leo pendant ses dernières années.

(original: French)

When CERN was young and cryogenics was a new and mysterious activity, Leo Scherrer ensured the supply of liquid nitrogen, hydrogen and helium for virtually all CERN activities. He was head of the liquefier, and the liquefier grew up with him, thanks to his problem-solving gifts. Tenacious as he was, Leo succeeded in overcoming the most tricky obstacles and in finding solutions *in extremis* for many colleagues.

He displayed a remarkable ambition to learn all the languages of our international organisation, attempting the language of any willing colleague. Soon he was able to get along in Swedish, Portuguese and Greek.

Leo retired in 1980, aged 65. He profited from the freedom of his retirement to travel in Asia and Africa, using any imaginable means of transport. His wife Anni, who could not always accompany him, now owns a collection of picture postcards worthy of a museum.

Leo's last years were very hard. He suffered from diabetes, he lost a foot by amputation and had to spend more than two years bedridden in a residence for retired people. His wife visited him every day. The two were inseparable.

For Leo, death was a deliverance. We wish to Anni Scherrer the strength and faith to keep her vital equilibrium, which was of such great help to Leo during his last years.

Jörg SCHMID



Antoine Magouriotis
1931 – 2003

C'est par une belle journée de printemps qu'Antoine nous a quitté là-bas dans son si beau pays, la Grèce. Depuis plusieurs années il était atteint par une très grave maladie: la leucémie. Il lutta avec courage et confiance, faisant régulièrement des séjours hospitaliers à Athènes et continuant à faire avec amour son huile d'olive et son vin dans sa propriété sise au bord de la mer des Cyclades à Naoussa dans l'île de Paros. Fin mai nous devions à nouveau passer quelques journées en famille à Paros avec lui et sa charmante et si accueillante épouse, Kiki. Tous, nous nous en réjouissions mais la vie ne permet pas de toujours réaliser ses rêves et le 31 mai il s'est éteint. Je sais qu'Antoine est parti serein car il était très croyant et avait foi dans une destinée éternelle; partageant sa conviction, je sais qu'un jour je reverrai mon ami.

C'est en 1977 que j'ai accueilli Antoine dans notre groupe. Il venait travailler avec moi dans le groupe Zichichi pour réaliser un appareillage complexe et nouveau: une grande chambre à dards pour rechercher les quarks libres éventuellement libérés dans les interactions neutrinos à très haute énergie avec la matière. Il fut l'un des hommes indispensables qui permirent de mener à bien cette aventure. Ses compétences, sa minutie, ses dons en mécanique de précision firent merveille. C'était encore le temps béni au CERN où les moyens étant assurés, l'enthousiasme de chacun régnait pour accomplir nos recherches sans compter notre temps. Bien des fois Antoine venait la nuit durant les temps de faisceaux pour discuter avec les physiciens et s'assurer du bon fonctionnement de l'appareillage, sans autre consigne que celle de sa conscience professionnelle, de l'intérêt qu'il prenait au but de nos recherches, et de son souci de perfection. C'est grâce à des professionnels tels que lui que le CERN a pu réaliser de grands projets et asseoir sa réputation mondiale de Centre d'Excellence pour la Physique des Hautes Energies: nos Prix Nobel le savent bien!

En octobre 1989, profitant des conditions exceptionnelles de départ en retraite avancée offertes à l'époque par le CERN, il prit congé et partit dans son île de Paros. Dès lors, nous n'avons pas cessé de nous rencontrer et nous avons passé de nombreuses petites vacances chez l'un ou chez l'autre. C'est alors que j'ai pu encore mieux apprécier son amitié, sa fidélité et toutes ses qualités. Chez lui à Paros il avait reconstitué un véritable petit atelier pour s'occuper de sa maison et de sa terre, devenant petit à petit un vrai îlien attaché à la culture de ses oliviers et de sa vigne qu'il avait lui-même plantés. Ses voisins, les habitants de Naoussa, Le Pope étaient tous ses amis et ensemble, dans une atmosphère si chaleureuse, ils aimaient à discuter longuement à la taverne comme seuls les Grecs savent le faire, l'ouzo, les morceaux de poule grillés offrant le prétexte à des départs toujours retardés.

Plus encore que ses qualités professionnelles, je voudrais souligner ses qualités humaines. C'était un ami fidèle et dévoué, toujours de bonne humeur, aimant la vie, grec jusqu'au bout des ongles, très cultivé (il parlait le grec ancien avec son Père, peintre et restaurateur d'icônes). Il adorait la bonne chère, mais rien ne valait à ses papilles les petits plats grecs de Kiki, et je partage bien cette opinion!

A l'apéritif, il aimait à dire d'un certain Ouzo, avec son accent si typique: « Il est " bonne cette" Ouzo! », j'en avais alors déduit faussement que l'Ouzo était un breuvage féminin! Il avait une passion pour la famille et aimait par-dessus tout être entouré d'amis fidèles, partageant ses passions.

Antoine était profondément croyant et souvent nous discussions de cette vie qui nous attendait au-delà de la mort, des mystères de la foi et de la chance que nous avons de croire à toutes les valeurs morales exceptionnelles transmises par notre religion.

A très bientôt, Antoine, mon ami. Je viendrai souvent te rendre visite à Paros où maintenant tu reposes en paix, car pour moi tu seras toujours vivant.

François ROHRBACH

La perte d'un conjoint est un événement douloureux pouvant laisser désarmée la personne qui doit assumer subitement une foule de responsabilités auxquelles elle n'a pas été préparée. Le Comité du GAC les invite, si elles le désirent, à se mettre en rapport avec l'un de ses membres ou à se rendre à l'une des Permanences, afin d'obtenir aide et assistance, ceci bien entendu en toute confidentialité.

Les personnes désirant proposer un hommage bref concernant un(e) retraité(e) décédé(e) sont invitées à apporter leur texte ou à l'envoyer à l'une des Permanences. Les hommages, limités à 250 mots, devront être approuvés par la famille du défunt.

The loss of a spouse is a painful event which can leave a widow or widower distressed by many responsibilities for which she or he has not been prepared. The GAC Committee invites them, if they wish, to contact one of its members or go to one of the Permanences, to get help and assistance, of course in strictest confidence.

Anyone wishing to propose a short tribute for a retired colleague to be included in a future GAC Bulletin is invited to take or send this to one of the Permanences. Tributes, not exceeding 250 words, should be approved by the family of the deceased.

LES NOUVEAUX STATUTS DU GAC

(Original français)

Vous venez de recevoir par la poste la nouvelle édition des *Statuts du Groupement des Anciens du CERN* datée de mai 2003, avec quelques mots d'explication. Vous vous êtes sans doute demandés pourquoi votre Comité s'est lancé dans cette fastidieuse oeuvre administrative? La réponse est simple: L'Association du personnel en est la cause! Soyons plus précis: L'Association vient d'éditer une version entièrement révisée de ses statuts, approuvée par l'Assemblée générale du 20 novembre 2002 et entrée en vigueur le 1er janvier 2003. Ce long document comporte 11 articles spécifiques portant sur le statut des retraités au sein de l'Association, sur leur représentation par le Comité du GAC et par 9 délégués siégeant au Conseil du personnel, et sur leur mode de désignation. Le Conseil du personnel est l'organe représentatif suprême du personnel et des retraités du CERN (Art. V.1.1 des statuts de l'Association du personnel). Cette imbrication formelle du GAC dans l'Association du personnel a rendu nécessaire une révision de nos propres statuts pour assurer la compatibilité totale entre les deux documents, et la synchronisation des procédures électorales respectives. Les GAC statuts présentés ici ont été approuvés par le Comité exécutif de l'Association du Personnel.

Bref résumé des articles des nouveaux statuts de l'Association concernant le GAC

Les extraits des statuts sont notés en italiques entre parenthèses «...»

L'Association a pour but de «*sauvegarder les droits et défendre les intérêts des familles du personnel du CERN et ceux des bénéficiaires de la Caisse de pensions du CERN.*».. Pour atteindre ses buts, l'Association utilise «*la constitution en son sein d'un Groupement des Anciens du CERN (GAC).*» «*Les membres pensionnés payent collectivement une cotisation via le GAC.*»...«*La qualité de membre pensionné se perd ...*

THE NEW GAC STATUTES

(Original French.)

Note: At the time of writing this article, the new statutes of both the Staff Association and GAC were available only in French; official English translations did not exist. Quotations in English in the following should be considered as unofficial translations for the purpose of this Bulletin.)

You will have recently received by post the new *Statutes of the CERN Pensioners' Association*, dated May 2003, along with a few explanatory words. The GAC Committee has undertaken this meticulous administrative task following the total review of the statutes of the Staff Association, approved by the General Assembly of 20 November 2002, and which came into force 1 January 2003. This long document contains 11 articles specifically concerning the status of retired persons within the Staff Association, on their representation by the GAC Committee through 9 delegates at the Staff Council meetings, and on the methods of their selection. The Staff Council is the supreme representative organ of staff and pensioners (Art. V.1.1 of the Staff Association statutes). This formal integration of GAC within the Staff Association requires a revision of our statutes to ensure total compatibility between the two documents, and that the respective elections take place at the same time. The GAC statutes presented below have been approved by the Staff Council.

Summary of the Articles of the new statutes of the Association concerning GAC

Extracts from the statutes are presented between parentheses «...».

The Association exists to «*safeguard the rights and defend the interests of the families of the CERN staff and those of the beneficiaries of the CERN pension fund.*» To achieve this end, the Association uses «*the setting up within itself of a CERN Pensioners' Association (GAC).*» ...«*Retired members pay a collective membership fee via GAC.*» ...«*Membership status of a retired member ceases when GAC*

par perte du statut de membre du GAC.»

«Le Conseil du personnel est composé des Délégués du personnel ... 81 au total, ... et des Délégués des pensionnés, qui représentent les membres pensionnés ... 9 au total.» ...«Les délégués des pensionnés sont élus ... selon les dispositions arrêtées par le GAC.» ... «La démission, radiation, remplacement des délégués des pensionnés sont régis par les dispositions correspondantes arrêtées par le GAC.» Le mandat de ces délégués est de deux ans, du 1er janvier au 31 décembre de l'année suivante. Le renouvellement des délégués du personnel se fait approximativement par moitié chaque année. Les délégués sont rééligibles.

«Les Délégués des pensionnés participent aux votes portant sur les questions qui concernent les membres pensionnés.» «Le Conseil du personnel a la compétence de nommer des représentants du personnel dans les organes où cette représentation est prévue.» Dans le cas du GAC, il s'agit du Conseil d'Administration de la Caisse de Pensions, du CHIS (Régime d'Assurance maladie), et du Groupe de travail sur la garantie des pensions.

Bref aperçu des nouveaux statuts du GAC et comparaison avec les anciens.

C'est pour nous adapter au cadre statutaire résumé ci-dessus que nous avons entrepris la rédaction des nouveaux statuts. Bien que le GAC soit partie intégrante de l'Association du personnel, celle-ci a laissé au GAC une grande liberté pour établir nos propres règles, et les adapter ainsi au mieux à notre état de pensionné. Dans cette approche, nous avons recherché la meilleure compatibilité possible entre nos statuts respectifs, tout en restant simple et en engageant le moins possible les Comités futurs du GAC. Nous avons été plus formels, là où nous intervenons directement dans les structures de l'Association. Nous avons profité de cette révision pour supprimer, modifier ou ajouter des articles là où l'expérience de vingt années du GAC le justifiait.

Les nouveaux statuts comportent 38 articles (26 dans la précédente version), regroupés selon huit thèmes, que nous allons rapidement présenter.

Nature et but du GAC. Nos buts n'ayant pas changé, les six articles sur ce sujet n'ont pas été modifiés à part un complément d'information dans l'article 1 mentionnant notre représentation au sein de l'Association du personnel.

membership ceases.»

«The members of the Staff Council are the Delegates of the staff...81 in total, ... and the Delegates of the pensioners, ...9 in total.»...«The delegates of the pensioners are elected according to the rules set up by GAC.» ...«Resignation, exclusion and replacement of the delegates of the pensioners follow GAC rulings.» The mandate of these delegates lasts for two years, from 1 January to 31 December of the year following. Yearly elections renew about half of the Delegates, who are eligible for re-election.

«Pensioner delegates participate on votes that concern retired staff» «The Staff Council is competent to nominate representatives for all bodies where such representation is foreseen.» In the case of GAC, this concerns the Governing Board of the Pension Fund, of the CERN Health Insurance Scheme (CHIS) and the Working Group on Pension Guarantees.

A look at the new GAC statutes as compared with the old

We have drawn up new statutes to adapt our status to the Staff Association statutes outlined above. Even though GAC forms an integral part of the Staff Association, we are allowed to draw up our own rules adapted to our situation as pensioners. Thus we have striven for the best possible compatibility between the respective statutes, looking for simplicity and attempting to free future GAC Committees from these considerations. We have been more formal where we affect the structure of the Staff Association, and we have taken the opportunity to delete, revise or add articles where justified by 20 years experience of GAC.

The new statutes comprise 38 Articles, as against 26 in the previous version, grouped into 8 themes, which we shall briefly outline.

Nature and aims of GAC. Our aims have not changed, and therefore, apart from an addition to Article 1, mentioning our representation in the Staff Association, the first six articles have not been modified.

L'Assemblée générale ordinaire reste le pouvoir suprême du GAC. Là encore, il n'y a rien de fondamentalement changé dans les quatre articles sur ce sujet. La date de l'assemblée a été ramenée d'avril à mars, pour tenir compte du nouveau calendrier électoral (dernier trimestre de l'année au lieu du premier). Pour tenir compte de questions émanant de nos membres, l'affectation des délégations de vote a été précisée.

Le Comité du GAC. C'est dans les articles 11 à 17 sur ce sujet que l'on trouve les plus importantes modifications et simplifications. Les précédents statuts prévoyaient un Comité composé d'une part de membres élus en une seule opération par les membres du GAC chaque deux ans en mars (actuellement douze), et d'autre part des délégués des pensionnés auprès du Conseil de l'Association à raison d'un délégué par 200 membres du GAC. Ces délégués sont membres d'office du Comité du GAC, et leur élection s'effectuait par moitié chaque année en mai par les membres du GAC. Le Comité définissait son organigramme pour deux ans à la suite des élections générales de mars et le présentait à l'Assemblée générale d'avril.

La liberté d'action que nous laissent les nouveaux statuts de l'Association nous a permis de simplifier grandement. Il n'y aura plus qu'une seule catégorie de membres du Comité élus. Leur nombre est fixé à un minimum de 15, juste suffisant pour remplir les fonctions imparties au Comité, et à un optimum de 20. Les mandats sont restés de deux ans, mais les élections auront lieu dans le dernier trimestre de chaque année pour renouveler les membres dont le mandat arrive à échéance, et pour atteindre l'effectif souhaité. Le Comité définira son organigramme en décembre et le présentera à l'Assemblée générale de mars.

L'élection directe des délégués auprès du Conseil du personnel a été supprimée, ces derniers étant considérés comme des membres du Comité comme les autres. Ils seront élus par les autres membres du Comité, au même titre que le Président, les Vice-présidents, le trésorier et le secrétaire, lors de la première réunion de décembre du Comité renouvelé. L'effectif de ces délégués est fixé à neuf membres, renouvelé approximativement par moitié chaque année. Ces délégués pourront participer dès chaque 1er janvier aux activités du Conseil de l'Association renouvelé à la même époque. Par ce mode de désignation des délégués, nous espérons

The Ordinary General Assembly remains the supreme organ of GAC. There also there are no fundamental changes in the four relevant articles. The date of the Assembly has been advanced from April to March because of the new electoral calendar (last rather than first quarter). In the light of questions raised by our members, the procedure for voting by delegation has been clarified.

The GAC Committee. In Articles 11 to 17 one finds the most important of the modifications and simplifications. The previous statutes envisaged a Committee, part of which (at present twelve members) were elected in a single operation every two years in March, and further members elected as delegates to the Staff Council, one for each 200 members of GAC. These delegates are *ex-officio* members of the GAC Committee, and for their election about half of the seats was put forward for renewal every year in May. The Committee defined its organigram for two years after the general elections in March and presented it to the General Assembly in April.

Our relative freedom of action has permitted us largely to simplify the procedure for forming our Committee. We shall retain just one kind of elected Committee member. Committee size is fixed at 15 persons minimum (just enough to carry out essential tasks) with an optimum membership of 20. The two-year mandate remains, but elections will now be held in the last quarter to replace or re-elect members whose term of office is expiring, and to elect new members to bring up the strength if necessary. The Committee will decide its organigramme in December for presentation to the General Assembly in March.

Direct election of delegates to the Staff Council is abandoned in favour of election by the Committee, in the same way as the President, the Secretary and the Treasurer, at the first meeting in December of the new Committee. There will be nine such members, of whom about half will be subject to renewal each year. These delegates will participate as from 1 January in the activities of the Staff Council, which will have been elected at the same time. By this system of choice we hope to find the most appropriate and available delegates for the tasks which they accept to undertake.

obtenir la meilleure adéquation possible entre le profil et la disponibilité des membres du Comité et les charges qu'ils acceptent de remplir.

La possibilité de coopter des membres figurant dans les anciens statuts a été maintenue. Nous avons introduit une distinction entre des fonctions statutaires ouvertes aux seuls membres élus, là où la légitimité apportée par un mandat électoral semblait formellement nécessaire, et les autres fonctions n'exigeant pas impérativement une telle légitimité, ouvertes aussi aux membres cooptés dont l'aide et la bonne volonté sont toujours appréciées. Vous remarquerez que ces autres fonctions, tout aussi importantes que les statutaires, sont celles d'adjoint ou celles touchant à la communication. Sans elles il n'y aurait ni Bulletin, ni Permanence, ni activités socioculturelles, pour ainsi dire pas de GAC.

L'article 17 traite des moyens d'information. Vous y trouverez mentionné un site web du GAC. Il faudrait l'aide de nouveaux membres du Comité, issus des nouvelles générations de retraités, pour faire vivre ce site. Anciens informaticiens, pensez-y à la réception de nos appels à candidature.

Les vérificateurs aux comptes. Pas de changement statutaire. Seul le calendrier électoral a été modifié, pour être synchrone avec celui du Comité.

Les procédures électorales. Les articles 19 à 23 sur ce sujet sont nouveaux. Ils fixent simplement les nouvelles règles permettant de renouveler partiellement le Comité chaque fin d'année par appel au suffrage direct de l'ensemble de nos membres, puis décrivent comment le Comité renouvelé attribue les fonctions statutaires (Président, etc.), dont celles de délégués auprès du Conseil du personnel.

Plutôt que de vous plonger dans cette lecture insipide, restez sereins, contemplez les papillons butinant vos fleurs, notre expert juridique J.-F. Barthélemy a revu et amendé ce texte. Qu'il en soit ici publiquement remercié! Ceux dont l'esprit sera reposé par le choix de l'option contemplative, comprendront aisément qu'il est finalement plus simple d'avoir une seule procédure électorale chaque année, au lieu de trois réparties sur deux ans et fondées sur deux règlements électoraux.

Règles financières. La comptabilité du GAC fonctionne bien. Nous n'avons donc pas modifié les articles sur ce sujet. Nous les avons complétés

The possibility of coopting members as in the previous statutes has been retained. We distinguish between treatment of statutory matters where only elected members have a legitimacy conferred by their mandate, and other activities where such legitimacy does not seem necessary, and may be treated by coopted members whose help and good will are always appreciated. Note that these other tasks, quite as important as statutory matters, are as adjoint, or those concerning communication. They are necessary for the Bulletin, for the Permanences and other social and cultural activities: they are necessary for the very existence of GAC.

Article 17 concerns the dissemination of information, and refers to a GAC Web-site. We need new, younger members to animate this site. If you have an informatics background, think of this when you receive the call for candidates.

Auditors of accounts: no statutory change; the electoral calendar has been aligned with that of the Committee.

Electoral procedures. The new Articles 19 to 23 concern this matter. They fix the new rules allowing the partial renewal of the Committee at the end of each year by a vote of the membership, and prescribe how the new Committee shall fill statutory positions (President, etc.), including the delegates to the Staff Council.

Don't be put off by this rather turgid (but vital) stuff: our text has been reviewed and amended by our judicial expert J.-F. Barthélemy: we take this opportunity publicly to thank him! It is easy to see that it is preferable to have one election each year rather than three spread over two years, based on differing rules.

Financial rules. The GAC accountancy works well; we have therefore not altered the relevant articles except to complete them by mentioning

en citant la contribution forfaitaire du GAC à l'Association pour couvrir l'adhésion collective de nos membres.

Procédures exceptionnelles. Les articles sur le remplacement d'un Membre du Comité suite à une démission ou un empêchement sont nouveaux. Ce cas n'était pas traité dans les anciens statuts. Il nous a fallu le faire, puisque les statuts de l'Association nous renvoient explicitement à nos propres règles pour le traiter.

Les articles sur l'Assemblée générale extraordinaire, la révision des statuts et la dissolution du GAC sont intégralement repris de l'ancienne version. C'est cette procédure de révision qui vient d'être suivie.

Limite de validité. Les nouveaux statuts entreront en vigueur en septembre 2003, si vous les approuvez. Le dépouillement de vos votes est programmé pour début septembre.

Il nous a fallu mettre en place une procédure transitoire pour passer du calendrier électoral des anciens statuts au nouveau. Le mandat d'environ un tiers des membres du Comité, élus courant 2001, sera prolongé jusqu'au 31 décembre 2003, le mandat des deux tiers restants, élus courant 2002, jusqu'au 31 décembre 2004.

Les premières élections de renouvellement dans le cadre des nouveaux statuts auront lieu dans le dernier trimestre 2003. Des formulaires de candidature ont été envoyés avec l'exemplaire des statuts.

Conclusion. Pour s'assurer que vous avez eu le courage d'aller jusqu'au bout, le rédacteur aurait souhaité terminer votre exercice de lecture par un concours de questions (du type: combien y a-t-il de délégués auprès du Conseil du personnel?) et de doter ce concours de nombreux prix. (Un canard en plastique qui crie GAC, GAC dans le bain, une explosion de joie pour vos petits enfants!). Il a hésité à s'adresser au trésorier pour trouver les fonds, de crainte de se voir appliquer, pour aliénation, la procédure d'empêchement qu'il a eu la malencontreuse idée d'écrire.

Si cette lecture vous a rebuté, c'est un excellent signe! Postulez donc pour être membre du Comité. Vous verrez de l'intérieur que nos activités sont moins fastidieuses, plus utiles, et plus conviviales que la lecture de ces statuts pourrait le laisser croire.

our annual fixed contribution to the Staff Association to cover the collective adhesion of our members.

Exceptional procedures. New articles cover the replacement of a Committee member who has resigned or who cannot continue. This circumstance was not covered in the old statutes and the Staff Association statutes require us to have our own rules to deal with it.

Articles on the extraordinary General Assembly, revision of statutes and the dissolution of GAC are adopted unchanged; indeed the rules for revision were followed in forming the new statutes.

Limit of validity. If our members approve the new statutes, they will come into force in September 2003. Vote counting is planned for the beginning of September.

A temporary procedure for adjusting to the new electoral calendar is necessary: the mandates of about one third of the Committee members, those elected in 2001, will be extended until 31 December 2003; the mandates of the remaining two thirds, elected in 2003, will be extended until 31 December 2004.

The first elections under the new statutes will take place in the last quarter of 2003. Invitations to volunteer for candidature have been circulated to members with the the copies of the new statutes.

Conclusions. To see whether you had the courage to read this right through to the end, the author would have liked to finish with a quiz (how many delegates do we send to the Staff Council?....) and to offer lots of little prizes (...a plastic duck which goes 'GAC, GAC..' in the bathwater), but he hesitated to ask the treasurer for the necessary funds, for fear of finding the 'restraint procedure', which he ill-advisably composed, applied to himself

If this long dull read has bored you. it's not a bad sign: become a candidate for the Committee, and you will see from within that Committee life is less tedious, more useful, and generally more fun than reading the statutes may lead you to think.

L'ASSURANCE MALADIE (CHIS = CERN Health Insurance Scheme)

(Original français)

1. Comme vous le savez certainement, en 2002 le fait le plus important a été la modification des modalités de remboursement des frais hospitaliers. Cette modification a été faite dans le cadre de nos efforts pour le contrôle des coûts. Une mise en place rapide a été rendue nécessaire par l'échec de nos négociations avec l'Hôpital de la Tour à Meyrin, qui a augmenté ses tarifs d'une façon que nous avons trouvée abusive et injustifiée. L'accord avec cet hôpital a été dénoncé au 1 juillet dernier.

Le nouveau mode de remboursement a pour but, tout en assurant des soins de qualité, d'inciter les membres du CHIS à se faire soigner soit dans les hôpitaux publics, entre autres les Hôpitaux Universitaires de Genève (HUG, c'est à dire l'Hôpital Cantonal), soit dans des établissements avec lesquels nous avons des accords tarifaires.

Le nouveau règlement dont vous avez eu connaissance en détail par le CHIS Bull' est appliqué depuis le début de l'année, assorti de mesures transitoires.

Il nous faut maintenant voir si l'effet de ces mesures sera l'effet escompté, et, s'il y a lieu, prendre de nouvelles mesures de contrôle de ces coûts. Ceci s'applique aussi aux autres prestations de notre Caisse Maladie.

Les statistiques de 2002 nous montrent que, malgré l'augmentation des tarifs de l'Hôpital de la Tour, les remboursements des frais d'hospitalisation à cet hôpital se sont réduits de 4 MCHF à 3.5 MCHF entre le premier et le deuxième semestre de 2002. Ceci n'est qu'une indication, puisqu'il ne s'agit que de deux fois 6 mois.

2. Dans ce contexte, une liste des établissements publics et des établissements agréés dans la région limitrophe existe. Des pourparlers sont en cours pour avoir un accord avec la clinique de la Métairie à Nyon et avec la clinique de Genolier, établissement de qualité qui pratique des tarifs particulièrement intéressants.
3. Les résultats de l'exercice 2002 nous ont été communiqués par UNIQA. Il y a eu une

THE CERN HEALTH INSURANCE SCHEME (CHIS)

(Original French)

1. As you surely already know, the most important event of 2002 was the change in the reimbursement rules for hospitalisation, as part of our efforts to control expenses. Quick action was imperative after the breakdown of our negotiations with the Hôpital de la Tour at Meyrin, where tariffs were raised to an extent that we found abusive and unjustified. The agreement with this hospital was terminated 1 July last.

The new reimbursement system aims to preserve high quality medical care and encourages members to seek treatment in public hospitals, for example, amongst others, the Hôpital Universitaire de Genève (HUG, i.e. the Cantonal Hospital), or in establishments with which we have tariff agreements.

The new provisions, explained in detail in the CHIS Bull', have been applied since the beginning of 2003, together with a few transitory measures.

We must now see whether these new rules have the desired effect, and, if necessary, we must take further measures. This applies also to the other aspects of our health fund.

Statistics for 2002 show that despite the increase in tariffs at the Hôpital de la Tour, reimbursements for hospitalisation at this establishment fell from 4 MCHF to 3.5 MCHF comparing the first and second halves of 2002. Since this is for just two six-month periods, it may be taken only as an indication.

2. In this context, a list of public and 'approved' establishments in the neighbourhood exists. Discussions are under way to set up agreements with the clinic 'La Métairie' at Nyon and with the clinic at Genolier, a high quality establishment offering particularly interesting tariffs.
3. UNIQA has provided the results of the 2002 exercise. There is a significant increase in

augmentation significative des coûts et des remboursements: 8.7% globalement, 6.8% si l'on ne prend pas en considération les frais liés à la dépendance. Les frais hospitaliers sont les principaux responsables de cette augmentation avec une augmentation de 12% environ par rapport à 2001.

Le CHIS couvre les besoins de 11'197 personnes dont 3'817 pensionnés avec leur famille. Les remboursements pour les pensionnés se sont élevés à 26.3 MCHF contre 20.8 MCHF pour les actifs. Les contributions sont de 19.1 et 35.4 MCHF respectivement.

On observe une fois encore les effets de l'âge sur les dépenses liées à la santé; il faut souligner de nouveau la solidarité manifestée par les plus jeunes à notre égard.

4. L'assurance pour dépendance est en place. A la fin de 2002, 85 cas ont été étudiés, dont 22 sont décédés et 47 personnes sont encore au bénéfice de cette assurance. Par ailleurs, après une année de fonctionnement, il a été demandé à l'actuaire, Mr Berthouze, de procéder de nouveau à une étude actuarielle à titre de première vérification de la validité des hypothèses originales.

Les allocations journalières payées en 2002 s'élèvent à 1.1 MCHF et les prestations paramédicales pour la même période à 0.3 MCHF.

costs and in reimbursements: 8.7% globally, and 6.8% omitting the long-term care figures. Hospital costs are the main factor responsible for this increase with a 12% increase over 2001.

The CHIS covers the needs of 11'197 persons of whom 3'817 are pensioners and their families. Reimbursements to pensioners amount to 26.3 MCHF against 20.8 MCHF for Staff. Respective contributions amount to 19.1 and 35.4 MCHF.

Once again the effect of age on medical expenses is clear; we must note the solidarity towards us manifested by the younger CHIS members.

4. Long-term care insurance is in place. By the end of 2002, the cases of 85 persons had been examined, of whom 22 are now deceased and 47 currently benefitting from the insurance. Mr Berthouze, actuary, has been requested to carry out an actuarial analysis as an initial verification of the original financial estimates.

Allocations for daily help paid in 2002 amount to 1.1 MCHF and paramedical costs for the same period to 0.3 MCHF.

Jean-Paul DISS, Pierre LAZEYRAS, Robert MUZELIER

LA CAISSE DE PENSIONS

(Original français)

1. Composition du Conseil d'Administration de la Caisse de Pensions

Nommés par le Conseil du CERN / *Appointed by the CERN Council:*

J. BEZEMER - Président / *Chairman*
P. LEVAUX - Titulaire / *Member*

F. BELLO - Suppléant / *Alternate*
J.-P. RUDER - Suppléant / *Alternate*

Nommés par le Directeur Général du CERN / *Appointed by the CERN Director General:*

A.J. NAUDI - Vice-président / *Vice-Chairman*
J. VAN DER BOON - Titulaire / *Member*

F. CLIFF - Suppléant / *Alternate*
V. HATTON - Suppléant / *Alternate*
jusqu'au 30 avril 2003 / *until 30 April 2003*
W. ZAPF - Suppléant / *Alternate*
depuis le 1er mai 2003 / *as from 1 May 2003*

Nommés par le Directeur général de l'ESO / *Appointed by the ESO Director General:*

R. FISCHER - Titulaire / *Member*

K. BANSE - Suppléant / *Alternate*

Elus par les membres de la Caisse / *Elected by the Members of the Fund:*

E. CHIAVERI - Titulaire / *Member*
G. MAURIN - Titulaire / *Member*
S. MYERS - Titulaire / *Member*
Mme I. SEIS - Titulaire / *Member*

F. SONNEMANN - Suppléant / *Alternate*
Mme F. RANJARD - Suppléante / *Alternate*
C. HAUVILLER - Suppléant / *Alternate*
G. DE LA FUENTE - Titulaire / *Member*

Nommés par l'Association du personnel du CERN / *Appointed by the CERN Staff Association:*

J.-P. MATHEYS - Vice-président / *Vice-Chairman*

M. GOOSSENS - Suppléant / *Alternate*

Nommés par le Conseil d'Administration en accord avec l'Association du personnel du CERN / *Appointed by the Governing Board in agreement with the CERN Staff Association:*

J.-F. BARTHELEMY - Observateur / *Observer*

F. WITTGENSTEIN - Suppléant / *Alternate*

C. CUENOUD est l'Administrateur de la Caisse de Pensions, nommé par le Conseil du CERN sur proposition du Conseil d'Administration, en accord avec le Directeur général du CERN. Il n'est pas membre du Conseil d'Administration de la Caisse.
is the Administrator of the Pension Fund, appointed by the CERN Council on the proposal of the Governing Board with the CERN Director-General's agreement. He is not a member of the Governing Board of the Pension Fund.

THE PENSION FUND

(Original French)

1. Composition of the Governing Board of the Pension Fund

2. Activités du Conseil d'Administration de la Caisse de Pensions

Depuis notre dernier Bulletin, le Conseil d'Administration a tenu quatre réunions, les 5 novembre et 3 décembre 2002, les 4 février et 8 avril 2003.

Le 5 novembre 2002 le Conseil d'Administration

- a recommandé un ajustement des pensions de 0.6% au 1er janvier 2003.
- a examiné des propositions de modifications aux Statuts de la Caisse portant sur:
 - la clarification des rôles du Conseil d'Administration et de l'Administrateur;
 - la procédure de nomination du Président, des

2. Activities of the Governing Board of the Pension Fund

Since our previous Bulletin the Board has met four times, 5 November and 3 December 2002 and 4 February and 8 April 2003.

On 5 November 2002 the Board

- recommended an adjustment of +0.6% to pensions with effect from 1 January 2003.
- examined proposals for modifications to the Statutes of the Fund concerning:
 - clarification of the rôles of the Governing Board and of the Administrator of the Fund;
 - the procedures for appointing the

Vice-présidents et de l'Administrateur de la Caisse;

- les règles de vote du Conseil d'Administration;
- le rôle et la composition du Comité de Placement.

(A sa réunion du mois de décembre, le Conseil du CERN n'est pas entré en matière sur les deux premiers points. Par contre les deux derniers ont été approuvés par le Comité des Finances.)

- a rejeté une demande du Président de notre Groupement en date du 6 mars 2001, tendant à un réajustement de 1.46% des pensions au 1er janvier 2001, réajustement égal à la récupération par les actifs de leur perte de pouvoir d'achat pendant la période 1er janvier 1996 – 31 décembre 2000. Le Comité du GAC a décidé de contester ce refus;
- a écouté une présentation par la société ORTEC sur le niveau de la couverture monétaire à maintenir, puis une analyse du gérant chargé de l'allocation d'actifs, recommandant la plus grande prudence en matière de placement en actions;
- s'est prononcé en faveur de l'acquisition d'un immeuble de standing au centre de Paris;
- a décidé de recommander au Conseil du CERN la nomination de Mr J. Bezemer à la présidence du Conseil d'Administration, de MM. A.J. Naudi et J.-P. Matheys aux deux vice-présidences et le renouvellement du mandat de Mr Ch. Cuénoud en tant qu'Administrateur de la Caisse.

Le 3 décembre 2002 le Conseil d'Administration

- a procédé à la nomination des membres et des experts du Comité de placement pour 2003;
- a examiné les résultats trimestriels;
- a été saisi d'une demande de paiement différé des montants dus par l'Organisation au titre de la Circulaire administrative No 22 pour raison de cash flow budgétaire sur la période 2003-2010. Cette demande a été acceptée compte tenu du fait qu'il s'agit d'un soutien de nature exceptionnelle et sous réserve que le plan de remboursement clairement fixé ne puisse faire l'objet d'une nouvelle négociation;
- a confirmé son accord du 5 novembre 2002 pour l'achat d'un immeuble à Paris;
- a pris acte du résultat des élections.

Le 4 février 2003 le Conseil d'Administration

- a remercié M. P. Levaux pour son action de

Chairman, the Vice-Chairmen and the Administrator of the Fund;

- voting rules in the Board;
- the rôle and the composition of the Investment Committee.

(At the December 2002 CERN Council meeting the first two points were not discussed. However the last two were approved by the Finance Committee.)

- rejected the request of 6 March 2001 by the GAC President for an adjustment of pensions by +1.46% with effect from 1 January 2001, in compensation for the loss of purchasing power during the period 1 January 1996 - 31 December 2000. The GAC Committee decided to contest this refusal;
- heard a presentation by the firm ORTEC on the currency overlay level to be maintained, followed by an analysis by the asset allocation consultant recommending extreme caution with respect to equity investments;
- declared itself in favour of the acquisition of a luxury apartment building in the heart of Paris;
- agreed to recommend to the CERN Council the nominations of Dr J. Bezemer as Chairman of the Governing Board, of Mr A.J. Naudi and Dr J.-P. Matheys as the two Vice-Chairmen and the renewal of the mandate of Mr Ch. Cuénoud as the Fund Administrator.

On 3 December 2002 the Board

- appointed members and experts for the Investment Committee for 2003;
- examined the results for the previous quarter;
- considered a request for deferred payment of the amounts owed by the Organisation, as defined in the Administrative Circular No 22, for reasons connected with cash flow budgeting for the period 2003 - 2010. The request was granted considering its exceptional nature and with the reserve that the reimbursement plan clearly set out cannot be the object of further negotiations;
- confirmed its agreement of 5 November 2002 to the purchase of a luxury apartment building in Paris;
- noted the election results.

On 4 February 2003 the Board

- thanked Mr P. Levaux for 12 years service as

12 années à la présidence du Conseil. Le Directeur général du CERN L. Maiani, invité d'honneur de cette réunion, a joint ses remerciements à ceux du Conseil et a félicité M. J. Bezemer pour sa nomination en tant que président;

- a écouté son nouveau président présenter ses préoccupations et les objectifs généraux qui animeront son mandat;
- a écouté le rapport de son président sur la séance du Conseil du CERN du 13 décembre 2002, au cours de laquelle il a été décidé d'augmenter les pensions de 0.6% et d'adopter les modifications des Statuts et Règlements de la Caisse relatives aux procédures de vote au sein du Conseil d'Administration et au fonctionnement du Comité de placement;
- a rappelé que le paiement différé des montants dus par l'Organisation au titre de la Circulaire administrative No 22 représente un montant de l'ordre de 15 MCHF, portant un intérêt de 3% plus l'inflation. Le remboursement prendra place entre 2008 et 2010. Compte tenu des circonstances actuelles, cette opération représente un placement financier intéressant;
- a pris connaissance de la réunion du 4 décembre 2002 du Comité de placement;
- a procédé à la constitution du groupe de travail pour la rédaction du rapport annuel 2002.

Le 8 avril 2003 le Conseil d'Administration

- s'est essentiellement consacré à l'examen du projet de rapport annuel.

3. Exercice 2002

La récession économique qui a marqué 2001 s'est poursuivie en 2002.

Les faibles revenus des entreprises, les faillites de sociétés de haut niveau et les scandales relatifs aux comptabilités douteuses associés à des comportements de cadres d'entreprises anxieux de se servir largement dans les caisses dont ils avaient la responsabilité ont déprimé les marchés et démoralisé les bourses mondiales. Seul le marché obligataire a quelque peu tiré son épingle du jeu tout en s'acheminant lentement vers la création d'une 'bulle' qui ne peut qu'inciter à la prudence. La recrudescence du terrorisme international et les préparatifs de guerre ont aussi contribué à la "descente aux enfers" des marchés boursiers sur l'année écoulée.

Avant d'entrer dans les détails des chiffres concernant notre caisse, quelques graphiques illustrent ces commentaires.

Chairman of the Board. CERN Director-General L. Maiani, special guest at the meeting, joined his thanks to those of the Board and congratulated Dr J. Bezemer on his nomination as Chairman;

- heard the new Chairman's ideas and objectives for his mandate;
- heard the Chairman's report on the CERN Council meeting of 13 December 2002, where the decision was taken to increase pensions by 0.6% and to adopt the modifications to the Statutes and Rules of the Fund concerning voting procedures of the Board and the functioning of the Investment Committee;
- recalled that the deferred payment owed by the Organisation under the provisions of the Administrative Circular No 22 amounted to some 15 MCHF, with interest at 3% and compensation for inflation. Reimbursement would take place between 2008 and 2010. In the present circumstances, this arrangement can be said to be a good financial operation;
- heard an account of the 4 December 2002 meeting of the Investment Committee;
- went on to form the working group for the 2002 Annual Report.

On 8 April 2003 the Board

- worked on the preparation of the 2002 Annual Report.

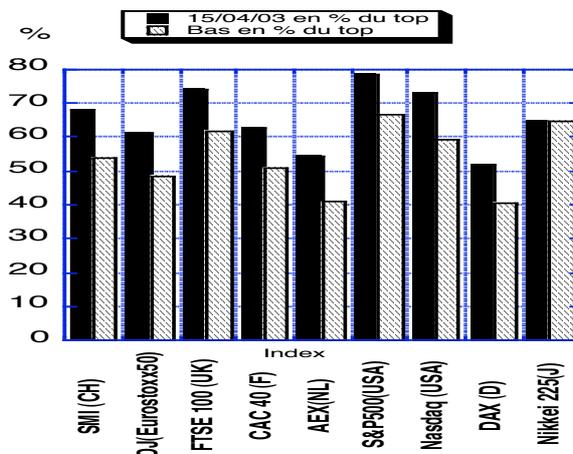
3. 2002 in retrospect

The economic recession so evident in 2001 continued in 2002.

Falling commercial revenues, bankruptcies of well-established concerns, and scandals caused by doubtful accountancy, together with the behaviour of certain high level staff anxious to pocket funds for which they were responsible, have affected the market and demoralised stock exchanges throughout the world. Bonds have suffered a little less than equity, but the danger of a 'bubble' invites prudence. A resurgence of international terrorism and preparations for war have also had their negative effects on stock exchanges during the last year.

Before going into details about figures concerning our fund, a few graphs to illustrate our comments.

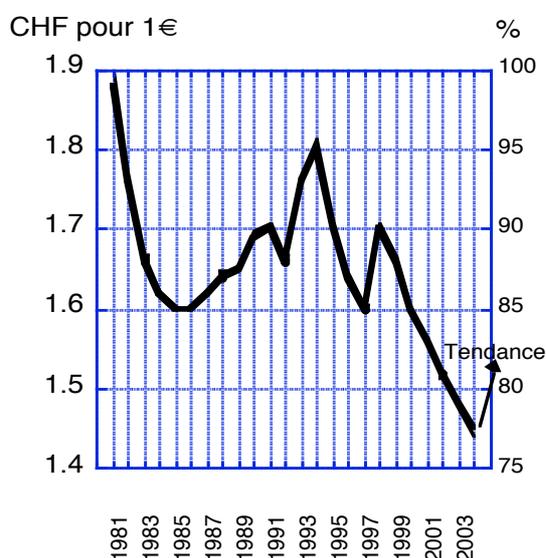
Evolutions des indices boursiers
15/04/2002 et 15/04/2003



Le graphe des indices boursiers montre que sur les dernières 52 semaines les marchés hollandais et allemand sont tombés à 40% de leur niveaux maxima et ne sont remontés qu'à 50% de ces maxima. Par contre on voit que les marchés américains ont mieux résisté. Les marchés monétaires ne sont pas restés en arrière de comportements difficiles, comme on peut le voir sur le graphe de l'évolution du franc suisse par rapport à l'euro.

The graph of stock exchange indices shows how the Dutch and German markets fell to 40% of their maxima and have recovered to only 50%, while American markets have been stronger. Monetary markets have not been spared their difficulties, as illustrated by the evolution of the Swiss Franc against the Euro.

Evolution CHF / €



A titre anecdotique il est aussi intéressant de noter qu'en 2002 les investissements étrangers ont dépassé en Chine ceux qui se sont placés aux USA. L'importance des dépenses US pour les grands conflits par rapport à leur PIB ressort du tableau ci-joint et relativise l'impact économique du conflit actuel sur les marchés boursiers.

It is interesting to note that in 2002 foreign investments in China have overtaken those placed in the USA. The heavy US war-related expenses as a proportion of their GNP is clear from the table and indicates the relative effect of the current conflict on markets.

Impact PIB-US - Conflits internationaux

Conflit	Mrd \$	Mrd \$ 2002	Par tête en \$ 2002	En % du PIB
US Mexique 1846-1848	0.07	1.6	68	3
Guerre Civile 1861-1865	5.2	62	1686	104
US Espagne 1898	0.4	9.6	110	3
1ère Guerre 1917-1918	16.8	190.6	2489	24
2ème guerre 1941-1945	285.4	2896.3	20388	130
US-Corée 1950-1953	54	335.9	2266	15
US-Vietnam 1964-1972	111	494.3	2204	12
1ère Golf	61	76.1	306	1

En ce qui concerne notre caisse, il est intéressant de noter que le total des membres a baissé de près de 4% alors que celui des bénéficiaires a augmenté de 6.4%:

As for our fund, it is noteworthy that the total membership has fallen by 4% while the number of beneficiaries has increased by 6.4%.

Mouvements d'effectifs de la Caisse de Pension

Population changes of the Pension Fund

	31.12.01	31.12.02
Total, Bénéficiaires / Total, Beneficiaries	2'406	2'561
Différés / <i>Deferred pensions</i>	106	102
Orphelins / <i>Orphans</i>	45	40
Conjoints survivants / <i>Surviving spouses</i>	384	411
Invalides / <i>Disabled</i>	61	62
Retraités / <i>Retirees</i>	1'810	1'946

Total, Membres / Total, Members (CERN+ESO)	3'163	3'039
---	--------------	--------------

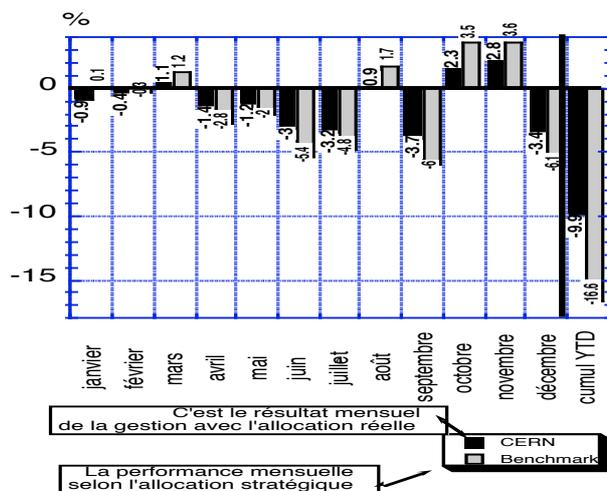
Sorties / Departures	326
Retraités / <i>Retirees</i>	168
Incapacités / <i>Disabled</i>	7
Transfert / <i>Transfer values</i>	148
Décès / <i>Deaths</i>	3

Le rendement mensuel du portefeuille géré, présenté sur le graphe suivant, montre sur l'année un rendement négatif de près de 10% ce qui est bien par rapport aux indices de référence.

The monthly yield of our investment portfolio presented on the following graph shows a negative result over the year of 10%, a good result by comparison with benchmark indices.

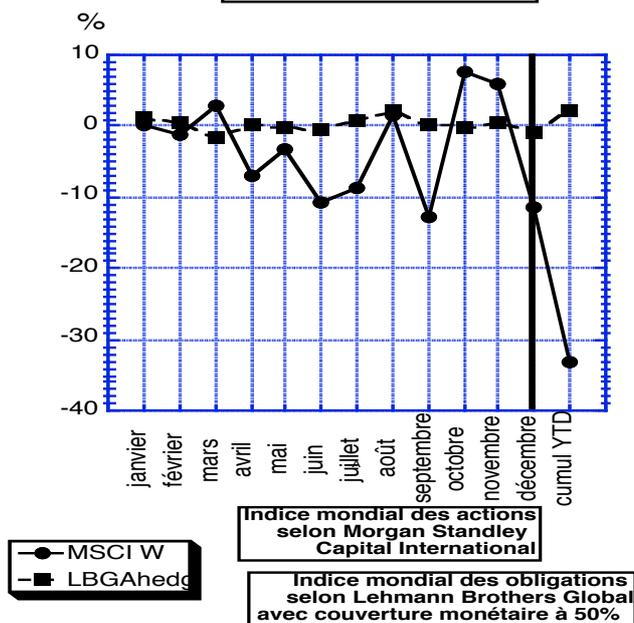
Performances mensuelles 2002 pour la caisse,

**Administration State Street 1930.2 MCHF
(TOTAL 3453.1 MCHF)**



Performances mensuelles 2002 pour la caisse,

MSCI-W et indices LB-G



**Résultats semestriels de la Caisse de Pension (arrondis)
Half-year results of the Pension Fund (rounded figures)**

	30.06.02	31.12.02
Bénéfices et contributions / Benefits and contributions Account [MCHF]		
Recettes / Contributions	60.0	121.2
Dépenses / Benefits	-90.5	-184.7
Compensations / Compensations	16.5	5.8
Paiements, y compris transferts / Payments, including transfer values	-2.5	-7.0
TOTAL	-16.5	-64.7

Profits et pertes / Profit and Loss Account [MCHF]	30.06.02	31.12.02
Recettes / <i>Income</i>	66.7	137.1
Dépenses / <i>Expenditure</i>	-8.1	-17.0
Opérations / <i>Results on operations</i>	52.6	-43.5
Revaluation	-249.0	-302.0
TOTAL	-137.8	-225.4

Bilan / Balance sheet [MCHF]	30.06.02	31.12.02
Liquidités / <i>Current accounts, deposit accounts and loans</i>	448.5	847.9
Liquidités extérieures	5.7	1.7
Portefeuilles / <i>Securities</i>	2'318.9	1'805.6
Propriétés / <i>Real estate</i>	389.5	410.0
Dette CERN / <i>Amount owing from CERN</i>	482.3	466.5
Autres Débiteurs / <i>Other debtors</i>	114.7	0.0
Créanciers / <i>Creditors</i>	-106.4	0.0
TOTAL	3'653.2	3'531.8

Total 31.12.2001	3'805
-------------------------	--------------

Il en ressort en particulier que les cotisations couvrent actuellement les 2/3 des versements de la caisse qui tendent vers 200 MCHF. Les recettes du capital se soldent en 2002 par un déficit de 225 MCHF.

Au bilan les actifs représentent 3'531.7 MCHF contre 3'805.7 MCHF à la clôture de l'exercice précédent.

Le taux de couverture est à 94%.

Tenant compte de l'inflation de 0.9%, la performance globale annuelle nette s'établit à -6.39%.

Les derniers résultats (arrondis) peuvent se comparer comme suit:

We note that members' contributions to our Fund currently cover 2/3 of the expenses, which approach 200MCHF. Our capital diminished in 2002 by 225 MCHF.

In the balance sheet, the assets represent 3'531.7 MCHF, as compared with 3'805.7 MCHF on 31 December 2001.

The covering fund stands at 94%.

Taking into account inflation at 0.9%, the net global annual performance is -6.39%.

Latest (rounded-off) results may be compared as follows:

Année	92	93	94	95	96	97	98	99	00	01	02
Rendement Net %	4.3	4.5	-1.8	2.1	15.0	7.6	5.0	12.0	-1.6	-4.2	-6.3
Capital GCHF	2.3	2.5	2.5	2.7	3.1	3.3	3.5	4.0	4.0	3.8	3.5

ce qui donne un taux cumulé moyen de croissance annuelle net de 3.15% avec un taux cumulé moyen d'inflation annuelle de 1.015% (11 ans).

Finally the last graph shows the distribution of capital at the close of the exercise:

Il est intéressant de comparer le rapport cumulé de l'adaptation des pensions à l'indice cumulé du coût de la vie sur des périodes différentes.

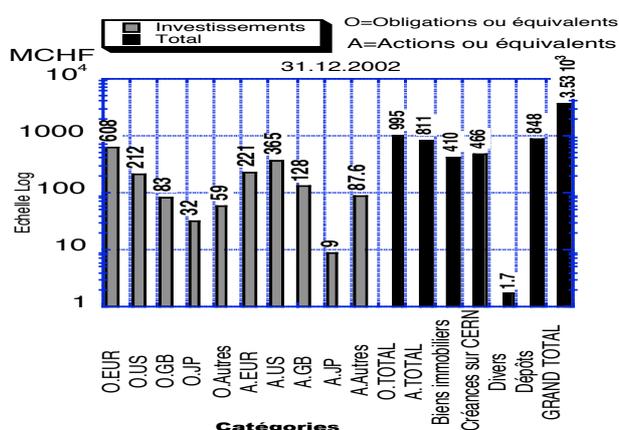
It is interesting to compare the ratio of the overall adjustments in pensions with the cumulated cost of living indices over different periods.

Période	01.01.83-01.01.03	01.01.93-01.01.03	01.01.95-01.01.03
Rapport ∂ /col(%)	96.754	96.231	94.234

Enfin le dernier graphe montre la distribution du capital en fin d'exercice:

Finally the last graph shows the distribution of capital at the close of the exercise:

Type d'Investissements de la caisse



Jean-François BARTHELEMY, François WITTGENSTEIN

GROUPE DE TRAVAIL DU CCP SUR LA GARANTIE DES PENSIONS

(Original français)

Le Conseil de l'Organisation a décidé en décembre 1996 la poursuite des travaux pour examiner quatre aspects du problème des garanties des pensions jugés indissociables de la création de la Fondation en cas de dissolution du CERN. Il s'agit des questions suivantes:

- (1) Le retrait d'un ou plusieurs Etats Membres durant l'existence de l'Organisation et ses conséquences sur la Caisse des Pensions;

SCC WORKING GROUP ON PENSION GUARANTEES

(Original French)

The CERN Council decided in December 1996 to examine four aspects of the problem of pension guarantees, judged indissociable from the creation of a Foundation in the case of the dissolution of CERN:

- (1) The withdrawal of one or more member states during the existence of the Organisation and the consequences for the Pension Fund;

- (2) Le maintien du niveau des prestations versées par la Fondation après la dissolution de l'Organisation et la préservation du pouvoir d'achat des bénéficiaires;
- (3) La garantie que, en cas de dissolution, l'Organisation réglera ses dettes envers la Caisse des Pensions;
- (4) L'assurance maladie des bénéficiaires de la Fondation.

Sur la demande du CERN, un rapport a été établi par trois experts de droit international qui s'occupent essentiellement des problèmes (1) et 3.

Le groupe de travail a estimé que la publication de ce rapport, particulièrement intéressant d'un point de vue juridique, contribuerait à faire connaître davantage le CERN et la réflexion qu'il a engagé, depuis plusieurs années, sur la garantie des pensions de son personnel en cas de retrait d'un Etat Membre ou de dissolution de l'Organisation.

Le rapport des experts - après avoir reçu quelques modifications rédactionnelles - est prêt pour la publication et sera soumis au Directeur général, via le Président du CCP, pour autorisation de publication. Les modifications rédactionnelles prennent en compte les remarques exprimées par le groupe de travail ainsi que l'Administration du CERN.

Le groupe de travail a convenu de poursuivre l'examen des problèmes (2) et (4).

- (2) The maintenance of the benefits paid by the Foundation after the dissolution of the Organisation and the preservation of the purchasing power of beneficiaries;
- (3) The guarantee that, in the case of dissolution, the Organisation will repay its debts to the Pension Fund;
- (4) The Health Fund of the Foundation beneficiaries.

At CERN's request, a report concerning essentially points (1) and (3) has been prepared by a three experts in international law.

The working group considers that the publication of this report, particularly interesting from a judicial point of view, would contribute to spreading knowledge of CERN and of the consideration that CERN has given over several years to the guarantee of pensions in the case of the withdrawal of a member state or of the dissolution of the Organisation.

After some editing, the report is now ready for publication and will be submitted to the Director General, via the President of the SCC, for authorisation to publish. Editorial modifications accounted for comments made by the working group and by the CERN management.

The working group has agreed to continue to examine the outstanding questions (2) and (4).

René BARTHELÉMY, Edith DELUERMOZ

AFFAIRES FISCALES

(Original français)

1. Arbitrage UNESCO / France

Comme nous vous en avons informés, l'UNESCO avait entamé une procédure d'arbitrage contre le Gouvernement français au sujet de l'imposition par le fisc français des pensions servies aux membres du personnel retraités de l'UNESCO résidant en France.

Les arbitres viennent de rendre leur sentence: elle n'est malheureusement pas favorable à l'UNESCO.

Toutefois, l' "Union pour la Fiscalité des Pensions des Fonctionnaires retraités des Organisations du Système des Nations Unies", un organisme dont le GAC est membre, cherche d'autres moyens, non pas d'exonérer de tout impôt les pensions "internationales", mais au moins d'en adoucir la fiscalité. Affaire à suivre.

TAX BUSINESS

(Only French because of interest only for people living in France or Geneva)

2. CRDS en France – une bonne nouvelle

Ceux de nos collègues qui se sont pourvus devant le Tribunal administratif de Lyon en vue d'obtenir le remboursement de la CRDS prélevée sur leurs pensions viennent d'obtenir gain de cause: l'Administration fiscale leur propose d'accéder à leurs demandes en contrepartie de leur désistement devant le Tribunal. Nous nous sommes mis immédiatement en rapport avec notre avocat. Plus d'informations seront publiées sous peu dans le Bulletin hebdomadaire.

3. Impôts cantonal et communal genevois

La suppression de l'abattement de 10% sur les pensions du CERN, si elle est maintenue, risque d'augmenter sérieusement l'ICC genevois sur les revenus reçus à partir du 1 janvier 2002. Nous nous sommes mis en rapport avec des avocats genevois afin de trouver un moyen de remédier à cette situation.

Bien entendu nous vous tiendrons du suivi sur chacune de ces rubriques

Jean-François BARTHELEMY

DROITS ET DEVOIRS DES PENSIONNÉS DU CERN

(Original français)

Partir en retraite ne fait pas du pensionné un étranger au CERN. Certes des droits et des devoirs réciproques cessent, mais il s'en crée d'autres. Aussi nous est-il paru utile de décrire la nouvelle situation dans laquelle se trouvent ceux qui ont quitté l'Organisation pour devenir "pensionnés du CERN", c'est-à-dire bénéficiaires de sa Caisse de Pensions, au sens de l'Article I 1.05 des Statuts de cette dernière.

Les droits et les devoirs des pensionnés ont leur source dans:

1. les Statuts et les Règlements de la Caisse de Pensions;
2. la réglementation (au sens large) du CERN, à savoir:
 - les Statut et Règlement du Personnel;
 - le Règlement d'Assurance maladie du CERN;
 - les Circulaires administratives;
 - les Circulaires opérationnelles.
3. les Statuts de l'Association du Personnel et les Statuts du Groupement des Anciens du CERN (GAC);
4. le Règlement du Fonds d'entraide du Personnel du CERN.

Des textes externes au CERN, notamment:

5. les Statut et Règlement du Tribunal administratif de l'Organisation internationale du Travail (TAOIT);

RIGHTS AND OBLIGATIONS OF CERN PENSIONERS

(Original French)

When you retire, you do not become "unknown" to CERN. While certain rights and obligations cease, others are created. It is therefore appropriate to describe the new status of those who have left CERN to become CERN pensioners, i.e. beneficiaries of the Pension Fund (as defined in Art.I 1.05 of the Pension Fund Rules) after they have left CERN.

Pensioners' rights and obligations are derived from:

1. the Rules and Regulations of the Pension Fund;
2. CERN regulations (in the broad sense), namely:
 - the CERN Staff Rules and Regulations;
 - The Regulations of the CERN Health Insurance Scheme;
 - the Administrative Circulars;
 - the Operational Circulars.
3. the Rules of the Staff Association and Rules of the CERN Pensioners' Association (GAC)
4. the Regulations of the CERN Staff Mutual Aid Fund.

External Texts, particularly:

5. the Rules and Regulations of the Administrative Tribunal of the International Labour Organisation (ATILO)

6. des législations nationales ou des accords conclus entre le CERN et certains de ses Etats membres contenant des dispositions concernant les pensionnés du CERN.

Le présent document ne se veut que descriptif et toute divergence entre lui et la réglementation de référence est à résoudre en faveur de cette dernière.

1. Droits et devoirs dérivant des Statuts et Règlements de la Caisse de Pensions

Les pensionnés:

- 1.1. sont représentés au Conseil d'Administration de la Caisse par un observateur et un suppléant (Art.I 2.05, paragraphes 1 f) et 2 des Statuts de la Caisse);
- 1.2. ne peuvent ni céder ni mettre en gages leur pension (Art.I 3.02, alinéa 1 des Statuts de la Caisse);
- 1.3. ont droit à la garantie des prestations que leur verse la Caisse (Art.I 3.03 des Statuts de la Caisse);
- 1.4. sont soumis à une procédure particulière lorsqu'ils sont poursuivis pour non-paiement de dettes à caractère alimentaire (Art.I 3.02, alinea 2 des Statuts de la Caisse et Règlement correspondant);
- 1.5. ont droit au versement mensuel à Genève d'une pension, et le cas échéant d'allocations, en francs suisses (Art.I 4.01 des Statuts de la Caisse), pension et allocations calculées selon les Statuts de la Caisse;
- 1.6. sont tenus de fournir à la Caisse tout renseignement utile en temps voulu (Art.I 4.06 des Statuts de la Caisse);
- 1.7. ont droit à ce que, chaque année, les pensions et les allocations soient examinées en vue d'une éventuelle adaptation (Art.II 1.15 des Statuts de la Caisse);
- 1.8. doivent indiquer le montant des paiements et allocations reçus d'une source autre que la Caisse par lui ou son conjoint au titre de sa situation familiale ou de ses enfants (Art.II 7.03 des Statuts de la Caisse);
- 1.9. peuvent s'adresser au Conseil d'Administration de la Caisse en vue de l'obtention de prestations bénévoles (Art.III 1.01 in fine des Statuts de la Caisse);
- 1.10. ont un droit de recours contre toute décision de l'Administrateur de la Caisse (Art.III 1.04 des Statuts de la Caisse et Règlement correspondant).

6. national laws or agreements between CERN and certain Member States with references to the situation of CERN pensioners.

The present document is intended only as a guide, and in the event of any difference between it and the documents referred to, the latter should be considered authentic.

1. Rights and obligations arising from the Rules and Regulations of the Pension Fund

Pensioners:

- 1.1 are represented at the Governing Board of the Fund by an observer and an alternate (Article I 2.05, paragraph 1 f) and 2 of the Fund's Rules);
- 1.2 cannot either cede or pledge their pensions (Art.I 3.02, line 1 of the Fund's Rules);
- 1.3 have the right to the guarantee of the pensions paid by the Fund (Art.I 3.03 of the Fund's Rules);
- 1.4 are subject to a special procedure when they are prosecuted for non-payment of alimony debts (Art.I 3.02, line 2 of the Fund's Rules and the corresponding Regulation);
- 1.5 have the right to a pension paid monthly in Swiss francs in Geneva, as well as allocations, as appropriate (Art.I 4.01 of the Fund's Rules); the pensions and allocations being calculated according to the Rules of the Fund;
- 1.6 when required, shall supply the Fund with all appropriate information (Art.I 4.06 of the Fund's Rules);
- 1.7 shall have their pensions and allowances examined yearly with a view to their being readjusted (Art.II 1.15 of the Fund's Rules);
- 1.8 shall indicate the amount of any payments and allocations received as family or children's allowances from another source (Art.II 7.03 of the Fund's Rules);
- 1.9 may ask the Fund's Governing Board to consider granting *ex gratia* benefits from (Art.III 1.01 of the Fund's Rules);
- 1.10 may appeal against any decision taken by the Fund's Administrator (Art.III 1.04 of the Fund's Rules and the corresponding Regulation).

2. Droits et devoirs dérivant de la Réglementation du CERN

Les pensionnés,

- 2.1. en leur qualité d'anciens membres du personnel
 - 2.1.1. restent soumis au devoir de réserve, notamment en matière de préparation et d'exécution des contrats du CERN, pendant une période de trois ans à compter de l'extinction de leur contrat (Art. I 3.04 du Statut du Personnel);
 - 2.1.2. ne peuvent s'exprimer sur le fonctionnement ou les activités de l'Organisation, à la demande d'une autorité administrative ou judiciaire, sans avoir reçu l'autorisation expresse et préalable du Directeur général (Art I 3.06 du Statut du Personnel).
 - 2.1.3. doivent s'abstenir de tout acte ou activité susceptible de porter préjudice au CERN (Art.I 3.07 du Statut du Personnel);
 - 2.1.4. ont droit, dans la mesure où le CERN l'estime nécessaire, à la protection de ce dernier en cas de dommage subi par eux ou les membres de leur famille en raison de leur qualité d'ancien membre du personnel (Art.I 3.09 du Statut du Personnel);
 - 2.1.5. ont droit à être indemnisés par le CERN en cas de dommage subi en raison de leur qualité d'ancien membre du personnel ou de leurs fonctions au CERN (Art.R I 3.08 du Règlement du Personnel);
 - 2.1.6. restent soumis aux obligations relatives à la propriété intellectuelle pendant trois ans à compter de l'extinction de leur contrat (Art.R I 4.01 du Règlement du Personnel);
- 2.2. en leur qualité de pensionnés:
 - 2.2.1. ont le droit, sur leur demande, de rester, eux et les membres de leur famille, dans le régime d'assurance maladie auxquels ils étaient soumis au moment de l'extinction de leur contrat (Art.V 1.04 du Statut du Personnel, Art.V 1.02 du Règlement du personnel, R III 2.02 et R VII 4.02 à 4.04 du Règlement du Régime d'Assurance maladie du CERN);
 - 2.2.2. ont le droit d'assister un membre du personnel devant la Commission paritaire consultative des Recours (Art.R VI 1.12 du Règlement du Personnel);
 - 2.2.3. ont accès, eux et les membres de leur famille, au domaine du CERN, dans les conditions fixées par la Circulaire Opérationnelle No 2;
 - 2.2.4. ont accès, dans les mêmes conditions que les membres du personnel, au Service social, à l'Administration de la Caisse de Pensions et à l'Association du Personnel;

2. Rights and obligations arising from CERN's rules

Pensioners,

- 2.1 as former Staff Members:
 - 2.1.1 remain subject to the requirement to avoid prejudicial acts, especially concerning the preparation and execution of CERN contracts, during the three years following the end of their contracts (Art.I 3.04 of the Staff Rules).
 - 2.1.2 may not comment either on the working or on the activities of the Organisation, if requested so to do by an administrative or judicial authority, without the prior express permission of the Director General (Art.I 3.06 of the Staff Rules)
 - 2.1.3 must refrain from any act or activity likely to cause prejudice to CERN (Art.I 3.07 of the Staff Rules)
 - 2.1.4 have the right to protection, as considered necessary by CERN, for any damage or injury suffered by them or their families by virtue of their position as former Staff Members (Art.I 3.09 of the Staff Rules)
 - 2.1.5 have the right to be compensated for damage suffered by virtue of their position as former Staff members or their employment at CERN (Art.R I 3.08 of the Staff Regulations)
 - 2.1.6 remain subject to their obligations concerning CERN's intellectual property interests during the three years following the end of their contracts (Art.R I 4.01 of the Staff Regulations)
- 2.2 as pensioners:
 - 2.2.1 have the right along with their families to remain, on request, covered by the health insurance scheme to which they belonged by the end of their staff contracts (Art.V 1.04 of the Staff Rules, Art.R V 1.02 of the Staff Regulations R III 2.02 et R VII 4.02 à 4.04 of the Regulations of the CERN Health Insurance Scheme);
 - 2.2.2 have the right to assist a Staff Member before the Joint Advisory Appeals Board (Art.R VI 1.12 of the Staff Regulations);
 - 2.2.3 are allowed as well as their families to enter the CERN site under the conditions laid down in Operational Circular No 2;
 - 2.2.4 have access, under the same conditions as Staff Members, to the Social Service, the Pension Fund Administration, and the Staff Association;

- | | |
|---|---|
| <p>2.2.5. peuvent, sur leur demande, recevoir le Bulletin hebdomadaire du CERN.</p> <p>3. Droits et devoirs dérivant des Statuts de l'Association du Personnel et des Statuts du Groupement des Anciens du CERN (GAC)
Les pensionnés ont le droit de constituer un groupement au sein de l'Association du Personnel, groupement dont les adhérents sont membres de ladite Association (voir les Statuts de l'Association du Personnel du CERN et les Statuts du Groupement des Anciens du CERN).</p> <p>4. Droits et devoirs dérivant du Règlement du Fonds d'Entraide du CERN
Les pensionnés et les membres de leur famille à charge ont accès au Fonds d'Entraide (Art.2.3 du Règlement du Fonds).</p> <p>5. Droits et devoirs dérivant des Statut et Règlement du TAOIT
Dans les conditions prévues par ces Statut et Règlement, les pensionnés, en cette qualité ou en tant qu'anciens membres du personnel:</p> <p>5.1. ont le droit d'agir contre le CERN en portant leurs différends avec lui ou avec la Caisse de Pensions devant le Tribunal administratif de l'Organisation internationale du Travail, le "TAOIT" (Art.II du Statut du Tribunal);</p> <p>5.2. ont le droit de représenter devant le TAOIT les fonctionnaires ou anciens fonctionnaires des organisations ayant reconnu la compétence dudit Tribunal (Art.5 1. du Règlement du Tribunal).</p> <p>6. Droits et devoirs dérivant de législations nationales ou d'accords conclus par le CERN
Les pensionnés:</p> <p>6.1. peuvent être exemptés de l'assurance maladie obligatoire suisse (Loi suisse sur l'assurance maladie, LAMal, article 3, alinéa 2);</p> <p>6.2. sauf cas de dette à caractère alimentaire (voir 1.4. ci-dessus) ne peuvent faire l'objet de saisie sur leur pension (Art.6 de l'Accord de siège avec la Suisse) entre les mains du CERN, sauf à ce dernier à lever son immunité;</p> <p>6.3. sont exonérés en Autriche de l'impôt sur leur pension (Accord du 19 mai 1989 entre le CERN et le Gouvernement fédéral d'Autriche).</p> | <p>2.2.5 can, upon request, receive the CERN Weekly Bulletin.</p> <p>3. Rights and obligations derived from the Rules of the Staff Association and Rules of the CERN Pensioners' Association (GAC)
Pensioners have the right to establish an association under the auspices of the Staff Association, an association whose members are members of the Staff Association (see the Statutes of the CERN Staff Association's and of the CERN Pensioner's Association).</p> <p>4. Rights and obligations derived from the Regulations of the CERN Mutual Aid Fund
Pensioners and dependent members of their families can seek assistance from the Mutual Aid Fund (Art.2.3 of the Fund's Regulations):</p> <p>5. Rights and obligations derived from the Rules and Regulations of ATILO
Under the conditions laid down in the Rules and Regulations, pensioners as such, or as former Staff Members:</p> <p>5.1 have the right to take an action against CERN concerning disagreements between them and the Organisation or the Pension Fund to the Administrative Tribunal of the International Labour Organisation, the "ATILO" (Art.II of the Tribunal's Rules;</p> <p>5.2 have the right to represent before the ATILO, staff members or former staff members of Organisations which have recognised the competence of the ATILO (Art.5.1 of the Tribunal's Regulations).</p> <p>6. Rights and obligations derived from national laws or agreements entered into by CERN
Pensioners:</p> <p>6.1 may be exempted from the otherwise obligatory Swiss health insurance scheme (loi suisse sur l'assurance maladie, LAMal, article 3, alinea 2);</p> <p>6.2 except in the case of alimony debts, cannot have any part of their pensions seized (Art.6 of the Headquarters Agreement with Switzerland) by CERN, unless the latter lifts its immunity;</p> <p>6.3 are exempted in Austria from taxation of their pensions (Agreement of 19 May 1989 between CERN and the Federal Government of Austria).</p> |
|---|---|

SERVICES DU CERN ET ADRESSES UTILES

(informations préparées par
le Service social du CERN)

Voici des informations concernant quelques
services du CERN intéressant les pensionnés:

Services d'Enseignement

Les cours sont ouverts aux pensionnés, dans la
limite des places disponibles (voir Bulletin
Hebdomadaire du CERN).

Service Social

Ce service, créé pour traiter des problèmes
affectant des membres actifs du personnel, est
aussi ouvert aux pensionnés dans le respect du
principe de stricte confidentialité.

USEFUL CERN SERVICES AND ADDRESSES

(information prepared by the
CERN Social Service)

The following information concerning several
CERN services may be of interest to
pensioners:

Education Service

Courses are open to pensioners, subject to
places being available (see CERN Weekly
Bulletin).

Social Service

This service, created to deal with problems of
active staff, is also open to pensioners on a
strictly confidential basis.

Assistante sociale / <i>Social worker</i>	Pascale LEUZZI (Pascale.Leuzzi@cern.ch)	Tél. 022 767 44 79
Assistante sociale / <i>Social worker</i>	Rafaele OBERGFELL (Rafaele.Obergfell@cern.ch)	Tél. 022 767 38 67
Psychologue / <i>Psychologist</i>	Valérie CHAUMEIL (Valerie.Chaumeil@cern.ch)	Tél. 022 767 28 32
Assistante administrative / <i>Administrative assistant</i>	Georgina HOBGEN (Social.Affairs@cern.ch)	Tél. 022 767 42 01

Le Fonds d'Entraide

Il est ouvert aux pensionnés et aux membres de
leur famille. Tous les cas sont traités en stricte
confidentialité. Les demandes de prises en
considération doivent lui être adressées par le
canal du Service Social du CERN.

Mutual Aid Fund

This fund is open to pensioners and members
of their families. All cases are examined in
strict confidence. Requests for help should be
transmitted via the CERN Social Service.

Questions concernant la loi suisse sur l'assurance maladie (LAMal) / Questions concerning the Swiss law on health insurance (LAMal)

Service de l'assurance maladie (GE),
Route de Frontenex 62, Case postale 6255,
1207 Genève
att. Monsieur Gemand, Tél. 022 327 65 30

Organe cantonal de contrôle
de l'assurance-maladie (VD)
Rue St.-Martin 2, Case postale 288,
CH-1001 Lausanne
Tél. 021 348 29 11
Lun-ven / Mo-Fri, 8:00-11:45

Caisse Cantonale Genevoise de compensation AVS-AI-APG

Route de Chêne 54, 1211 Genève 29. Tél. 022 718 67 67 Interne 700/703, att. Mr Risse, Directeur

Activités bénévoles et loisirs / Benevolent and leisure activities

Croix Rouge Suisse - Section Genevoise,
Service du Volontariat,
Rte des Acacias 9, 1211 Genève 24.
Tél. 022 342 40 50/304 04 04

Centre Genevois du Volontariat,
Avenue Pictet de Rochemont 7, 1207 Genève.
Tél. 022 736 82 42 (14:00 - 18:00).

Centre Social Protestant,
Secteur Bénévolat,
Rue du Village Suisse 14,
Case postale 177, 1211 Genève 8.
Tél. 022 807 07 00.

Caritas Genève,
Service Animation et Bénévolat,
Rue de Carouge 53, 1211 Genève 4.
Tél. 022 708 04 44.

Troc-Temps - Secrétariat, MDA
Bd. Carl Vogt 2, Case Postale 14,
1211 Genève 8.
Tél. 022 329 83 84.
merc. / Wed. (9:00 - 11:30)

Swisscontact,
Fondation Suisse de coopération au
développement technique,
Senior Expert Corps,
Döltschweg 39, Case Postale,
CH-8055 Zürich, Tél. 01 454 17 17.

Service Social - Ville de Genève,
Rue Dizerens 25, 1211 Genève 4.
Tél. 022 418 47 00.

Lecture et compagnie,
Barbara Bianchi,
Rue Hugo-de-Senger 1, 1205 Genève.
Tél. 022 329 25 19.

Fédération des Clubs d'Aînés du Canton de
Genève - Centre d'Animation pour retraités
et Secrétariat,
Route de la Chapelle 22, 1212, Grand-Lancy.
Tél. 022 343 97 77 (8:30 - 12:00 / 13:30 - 16:00)

Club des Retraités et Aînés de
Ferney-Voltaire (CRAF),
Chemin de Collex 50,
F-01210 Ferney-Voltaire.
Tél. +33 / 450 40 55 84.
Activités variées (sorties, gymnastique,
conférences, etc.)

Université du 3ème âge,
Rue de Candolle 2, 1211 Genève 4.
Tél. 022 705 70 42
lun. au vend. / Mon. to Fri. (9:30 - 11:30)

Euroscience Léman
<http://www.Euroscience.org/LSECTIONS/LEMAN/>

aussi: Café des Sciences Genève
Tél. 022 767 57 43, Fax: 022 767 65 95, E-mail: daniele.lajust@cern.ch

Publié deux fois par an (juin et décembre) par / *Published twice yearly (June and December) by:*

Groupement des Anciens du CERN / GAC / CERN Pensioners' Association
c/o Association du personnel, CERN, CH - 1211 Genève 23

Phone: +41 / 22 767 57 59
E-mail: groupe.gac@cern.ch
Internet: <http://staffassoc.web.cern.ch/>
⇒ Services ⇒ Pensionnés / Pensioners

Toute communication doit être envoyée à
l'adresse susmentionnée

Any communication should be sent to the above
address

<p>Si vous nous écrivez, n'oubliez pas de préciser votre nom, adresse, numéro de téléphone etc.</p>	<p>If you write to us, do not forget to quote your name, address, telephone number etc.</p>
--	--

<p>Les anciens du CERN sont les bienvenus dans les Clubs de l'Association du personnel</p>	<p>Staff Association Clubs welcome retired CERN members</p>
---	--

Voir / See

<http://staffassoc.web.cern.ch/>